

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les marières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

M A Y 1761.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRE' CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. DCC. LXI.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine; & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revüe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

M A Y 1761.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litté-
ratures & autres Remarques curieuses.*

RIEN de plus grand en fait de bonne science qu'un Ouvrage qui paroît en ce tems; c'est un Ouvrage de Morale, de Droit & de Politique; qui contient les principes du commandement & de l'obéissance. C'est la *Science du Gouvernement*, où l'on réduit toutes les matières du Gouvernement en corps unique, entier dans chacune de ses parties, & où l'on explique les droits & les devoirs des Souverains,

ceux des Sujets, ceux de tous les hommes, en quelque situation qu'ils se trouvent. Son Auteur est Mr. de R E A L, Grand-Sénéchal de Foiscaquier. Cet Ouvrage, imprimé à Paris, est divisé en sept parties, dont la première remplit le premier Volume de 414 pages *in-quarto*, sans le Discours préliminaire qui n'est que l'Introduction à la Science du Gouvernement. La seconde traite du Droit naturel, la troisième du Droit public, la quatrième du Droit Ecclésiastique, la cinquième du Droit des Gens, la sixième de la Politique, la septième est l'examen des principaux Ouvrages qu'on a composés sur la Science du Gouvernement.

Pour assembler les matériaux d'un tel Ouvrage; pour les employer & en composer un édifice régulier, il a fallu une lecture prodigieuse, une érudition immense, un génie ferme, une critique sûre, une Logique saine, une précision également méthodique & lumineuse.

Mr. de Real paroît bien pourvû de tous ces avantages : son Ouvrage l'annonce ; c'est le fruit de près de quarante ans de travail, qui ne lui ont inspiré que ce vœu modeste : *Heureux si j'ai pu élever un édifice qui soit de quelque utilité. Et qui soit jugé digne d'une main plus habile.*

On trouve d'abord dans le premier Volume l'idée générale de la Science du Gouvernement & l'énumération des Parties qu'elle comprend ; ensuite l'origine & la formation des Sociétés civiles, la naissance des Arts, les Loix, les Usages & les Droits établis dans l'Ordre civil, pour en procurer la sûreté & le bonheur. De-là l'Auteur passe à la situation actuelle du monde, à la Politique qui le gouverne, au Commerce qui l'enrichit, aux Sciences qui l'éclaircissent, à la Reli-

gion qui régle le culte public. Pour rendre compte de toute la législation sacrée & profane, des différens Gouvernemens que ces corps de Loix ont constitués, de leurs formes, de leurs défauts, &c. l'Auteur voyage dans toutes les parties de l'Univers, & parcourt tous les siècles.

Comme il nous est impossible de le suivre dans l'immense carrière où son érudition, aussi rapide que vaste, l'entraîne, nous nous bornerons dans cette Notice à saisir les idées les plus générales sur les principes de la législation, sur l'origine des sociétés, sur les différentes formes de Gouvernement, & à recueillir quelques-unes des maximes politiques qu'il semé dans son Livre. Libre dans ses jugemens & affranchi de toute prévention du lieu & de naissance, il s'est fait une loi d'écrire, « non pas en homme uni- ce quement zélé pour l'avantage de sa Patrie, ce mais en homme qui écrit pour tous les hom- ce mes, en habitant du monde qui cherche la ce vérité, & qui aime ses semblables, sous quel- ce que climat qu'ils vivent, quelque Religion ce qu'ils professent, & par quelque constitution ce d'Etat qu'ils soient gouvernés. Où il donne » des preuves qu'il est Catholique, c'est dans ce le Traité du Droit Ecclésiastique, qui doit ce nécessairement entrer dans la composition ce de la Science du Gouvernement pour la rendre ce complete. »

Mr. de Réal n'éleve point l'édifice de la législation sur des fondemens arbitraires & mobiles au gré de l'influence des climats, des préjugés nationaux & des intérêts politiques, ni sur des principes qui sont plutôt sortis d'un Gouvernement déjà établi, qu'ils n'ont servi à l'établir. Dans cet Ouvrage, la Jurisprudence politique

porte sur ces principes immuables dont l'Empire
 doit être également éternel & universel : ils
 obligent tous les hommes ; les Peuples ne fau-
 roient en demander, ni les Souverains en accor-
 der, ou même s'en arroger aucune dispense légi-
 time : c'est uniquement de la fidélité la plus
 inviolable à les observer que peut résulter le bon-
 heur public. Aucune Religion ne sauroit déroger
 à ces principes sans se déclarer fautive & pèni-
 cieuse. Ces principes, règle essentielle de toute
 justice, sont les principes de l'ordre, ou se rédui-
 sent à l'amour de l'ordre. « Toutes les vertus
 humaines, chrétiennes & civiles, dit Mr. de
 Réal, ne sont que des conséquences de l'a-
 mour de l'ordre. Loi universelle & éternelle
 de tous les Etres intelligens, source de la
 vraie Politique, attaché à tous les objets,
 l'ordre se manifeste de toutes parts. Les Sou-
 verains & les Sujets y lisent également leurs
 devoirs marqués par des caractères intelli-
 gibles à tous les hommes : tous peuvent trou-
 ver également leur bonheur dans la pratique
 des devoirs que l'ordre leur prescrit. Qu'est-
 ce que le bon Citoyen ? L'homme dans l'or-
 dre : celui qui remplit les devoirs de son état,
 C'est le Laboureur industrieux & vigilant ;
 l'Artisan laborieux & desintéressé, &c. » La
 bonté du Gouvernement consiste à établir & à
 conserver l'ordre dans toutes les Sociétés : il
 devrait regner dans tous les cœurs & en régler
 tous les sentimens. C'est l'intention du Créateur
 qui de sa main en a gravé au moins les premiers
 élémens dans toutes les consciences, & qui a
 érigé dans le fond de l'ame un tribunal intérieur
 où l'homme est continuellement jugé. Là le
 remors, qui est le partage du crime, en com-

mence & en annonce la peine : la paix, qui est le fruit de l'innocence, est un gage du bonheur qui l'attend. Mais si l'homme est sourd à la voix de l'ordre, s'il l'enfreint dans sa conduite, c'est au Gouvernement à le réprimer, & à le contenir dans le devoir par le frein de la législation.

Dans les principes de notre Autcur, d'un côté la crainte, & de l'autre l'ambition ont été comme les Fondateurs des Sociétés civiles. Il fallut resserrer la liberté particulière pour étendre la liberté publique, & recevoir des Maîtres pour ne pas devenir esclaves. Par-là l'inégalité des conditions est devenuë *non-seulement utile, mais absolument indispensable*. Sous l'empire des Maîtres qui les gouvernent, par la fidélité à remplir leurs devoirs respectifs, toutes les conditions tendent à la même fin, & se réunissent dans un centre commun, dans un point unique qui est l'amour de la justice & de l'ordre. Toutes les Loix les dirigent à ce terme; les Loix naturelles, comme Loix invariables, perpétuelles, & essentiellement relatives à la nature du bien & du mal moral, dont leur lumière répand la connoissance dans notre raison; les Loix positives, comme n'existant que par la volonté des Législateurs éclairés qui en ont dressé & approprié le fond & la forme *aux besoins des Sociétés particulières*.

« Le Droit public, dit Mr. de Réal, a pour objet de faire jouir chaque Citoyen de ce qui lui appartient. Le but de la Politique est d'assurer le bonheur public. . . . L'un se propose l'équité des actions par rapport aux Loix; l'autre la direction des actions relativement à l'utilité publique. La Politique s'éleve au-dessus de l'intérêt particulier, pour procurer le bien »

» bien général de l'Etat ; mais, ajoute l'Auteur ;
 » c'est sans blesser la Justice que la Politique
 » fait souvent taire les Loix qui régulent les for-
 » tunes privées. » Alors les petits dommages
 qu'en souffrent quelques particuliers, sont rachetés par les grands avantages qui en reviennent à tout l'Etat. Au reste, quelque zélé que soit Mr. de Réal pour le corps entier des Loix, dont il développe ici sommairement toutes les branches, il ne se lasse point de revenir à la Loi naturelle, & d'insister sur sa supériorité. « C'est, » dit-il, la plus essentielle de toutes les Loix. . . » c'est la Loi de l'homme : elle appartient non- » seulement à l'Evangile, mais à la Nature dans » quelque état qu'elle se trouve &c.

En jettant les yeux sur l'Histoire du Monde, rien ne touche plus cet estimable Auteur que la législation. « L'Histoire des batailles & des siè- » ges, dit-il, n'est que l'Histoire de la folie & » du malheur des hommes, au-lieu que l'Hif- » toire de la constitution des Etats est celle de » leur sagesse & de leur bonheur. » Aussi, après un regard général sur l'état actuel du monde & principalement de l'Europe, sur ses progrès dans la science du Gouvernement & dans tous les autres, sur les changemens qui y sont arrivés par rapport au Commerce & à la Religion, &c. il suit les détails de la législation profane & sacrée ; il considère les divers Gouvernemens, entre autres ceux du Peuple de Dieu, des Grecs, des Carthaginois, des Romains.

Dans ses courses historiques, Mr. de Réal ne perd jamais de vûe ce qui lui paroît relatif au plan de son Ouvrage : nous en donnerons pour exemple ses recherches sur les causes qui ont assujetti Carthage à Rome. Carthage, dit-il, devnuë

devenue plutôt riche que Rome, avoit été plutôt corrompue : toujours perfide, toujours ingrate ; par ses guerres & ses alliances, elle ne pouvoit qu'augmenter le nombre de ses ennemis : ne pouvant donc accroître sa puissance, elle devoit nécessairement la perdre. Livrée au commerce, vouée à l'avarice, elle n'enfantoit que des Citoyens lâches & timides, dont l'esprit ne pouvoit s'ouvrir aux grandes choses. De-là vient qu'elle n'étoit qu'un théâtre d'intrigues & de cabales : déchirée par deux factions, dont l'une vouloit toujours la paix, & l'autre la guerre, elle ne pouvoit ni jouir de la paix, ni bien faire la guerre. Ce n'étoit point avec sa force & sa vertu, mais seulement avec son or & son argent qu'elle combattoit. Ses armes n'étoient composées que de troupes étrangères ; tous ses Soldats étoient des mercénaires ; elle ne les regardoit que comme des instrumens dont elle se servoit pour battre ses ennemis. Ces troupes étoient plus insolentes dans leurs défaites que dans leurs victoires : elles faisoient expier leur propre lâcheté à de braves Généraux : le Soldat les mettoit en croix, pour couvrir son opprobre. Avec ces troupes vénales, Carthage avoit toujours plus de force pour attaquer que pour se défendre &c.

Au tems des guerres Puniques, Rome n'avoit pas encore perdu toute sa pauvreté ni ses anciennes mœurs qui rendoient les fortunes de ses Citoyens à peu-près égales. Sa générosité & sa reconnoissance éclatoient par-tout où la Politique en espéroit une augmentation de puissance : aussi ses voisins étoient-ils ses plus fermes remparts. La passion d'accroître sa puissance ne lui inspiroit que de grands projets. La guerre ne manquoit jamais de suspendre toutes les factions

riens qui s'allumoient dans son sein, & d'unir tous les intérêts. Tous les Citoyens étoient Soldats; elle ne combattoit qu'avec leurs vertus & leur courage, sources de forces qui ne s'épuisent pas comme l'or & l'argent. Elle attaquoit toujours avec moins de forces qu'elle n'en réservoir pour se défendre, &c. Son Gouvernement étoit donc meilleur que celui de sa rivale : avec cet avantage, elle devoit donc à la fin en triompher. Nous ne faisons ici qu'indiquer les principaux traits de ce parallèle que Mr. de Réal étend bien davantage, & qu'il justifie heureusement par les faits historiques. On y voit comment l'Auteur reprend une matière approfondie par les plus grands Maîtres. Ce qui le distingue, c'est le fond de Politique & de Science des Loix, dont ses observations ne sont, en quelque sorte, que le résultat.

Après ces recherches, l'Auteur s'éleve à des spéculations plus générales sur la nature des différens Gouvernemens, sur leurs avantages & leurs défauts qu'il compare. Cette marche l'entraîne naturellement dans des questions aussi difficiles qu'elles sont intéressantes. Toutes les formes de Gouvernement étant donc caractérisées par les avantages & les inconvéniens qui sont propres & inséparables de chaque espèce, Mr. de Réal demande enfin *quelle est la meilleure forme de Gouvernement*; & cette question si souvent agitée, il la regarde *comme un problème encore abandonné à la dispute des hommes*. Ensuite il attaque cette fausse maxime *qu'on n'est libre sous aucun Gouvernement*. Il soutient que les Loix, en réglant l'usage de la liberté, n'en ôtent point la possession; que *leur rigueur salutaire redouble les forces de chaque Citoyen, au-lieu de les affoiblir*;

blir; que, sans leur frein, la liberté seroit trop excessive pour n'être pas nuisible; que *tout excès de liberté est licence, & la licence le renversement de la liberté*; & qu'enfin la liberté dans l'étendue que lui donnent certains Ecrivains, est *une manière dont les hommes ne peuvent jouir, & dont il seroit pernicieux qu'ils pussent jouir*. On vante la liberté des Citoyens dans les Républiques comme la Hollande. Mr. de Réal rabat beaucoup de ces éloges. Avec cette liberté, dit-il, la Hollande n'en est pas moins le pays de l'Europe, où l'on paye le plus d'impôts, où l'on ose le moins plaider contre les Magistrats & les Chefs de Villes, comme on plaide, en France, contre le Roi que le trouve bon. Cette liberté tant vantée se réduit presque à la seule permission d'imprimer tout sur la Religion. La licence dans les opinions est-elle donc moins à craindre que dans les mœurs & dans les œuvres? . . . Est-ce un défaut de liberté que la défense de rien écrire qui soit contraire à la Religion, au bon ordre, à la Police d'un pays? &c.

Dans un Etat libre, dit-on, on ne dépend que des Loix; & pourvu qu'on ne les viole pas, on est en sûreté. « Raisonnement destitué de sens, reprend Mr. de Réal. Ne doit-on pas être en sûreté sous tous les Gouvernemens, dès qu'on respecte les Loix? Et les Républiques n'ont-elles pas eu leurs tyrans aussi-bien que les Monarchies? . . . Dans chaque constitution d'Etat, il est un ordre & une symmétrie dont l'effet est de lier toutes les parties entre-elles, & de les rappeler par ce moyen à l'unité. Il y a, dans tous les Gouvernemens un premier mobile, une puissance suprême, &c. Ni la liberté, ni la tyrannie ne sont

» sont l'apanage d'aucune sorte de Gouverne-
 » ment. Quand l'administration est sage, la
 » liberté se trouve au milieu de la Monarchie ;
 » & lorsque l'administration est partielle, la ty-
 » rannie regne dans les Républiques. . . . La
 » tyrannie est tout aussi à craindre dans les Ré-
 » publiques que dans les Monarchies, &c. »
 Ce mot de *liberté* est un terme dont on nous
 découvre ici l'abus aussi fréquent qu'ancien, &
 dont on fixe enfin le sens vrai & raisonnable.

Après ces justes observations, Mr. de Réal
 déclare qu'il croit le Gouvernement Monarchi-
 que, *à ne parler qu'en général, préférable aux
 autres sortes de Gouvernemens, comme le plus
 naturel & le plus ancien, & par conséquent com-
 me « le plus durable, & dès-là le plus fort &
 » le plus opposé à la division qui est le plus
 » grand fléau des Sociétés civiles. . . . On
 » n'est jamais plus uni & plus fort que sous un
 » Chef, parce que tout concourt, par la volon-
 » té d'un seul homme, au but du Gouverne-
 » ment. . . . La Monarchie peut s'aider de la
 » pluralité des bons conseils autant que les au-
 » tres formes de Gouvernement. . . . Le
 » Monarque a l'avantage de pouvoir prévenir
 » toujours, & n'être jamais prévenu. Une Ré-
 » publique qui attend tout du tems, le laisse
 » perdre ; pendant qu'elle délibère, le Monarque
 » attaque & exécute. » L'unité de la puissance
 suprême est la plus parfaite image du meilleur
 des Gouvernemens, le Gouvernement de la Pro-
 vidence : elle est la plus propre à maintenir la
 subordination entre tous les membres des grands
 Etats : sous sa main, *les ressorts de la Société
 sont plus simples.**

Dans ses grands périls, Rome avoit un Dicta-
 teur

leur dont le pouvoir étoit absolu : tant elle étoit persuadée que, sous le commandement d'un seul, l'autorité étoit plus grande, les délibérations plus libres, le conseil plus ferme, & l'obéissance plus exacte. Le Gouvernement Monarchique est donc le plus naturel. Aussi a-t-il son fondement & son modèle dans l'Empire paternel, c'est-à-dire dans la nature. La plupart des Républiques ne sont nées que des Monarchies dégénérées.

Nous ne pouvons qu'effleurer ou même indiquer les points capitaux de cette controverse que Mr. de Réal approfondit, tant par rapport aux grands qu'aux petits Etats. Il décide également que la Monarchie héréditaire est préférable à la Monarchie élective : sur toutes ces questions, il faut recourir à son Livre pour se remplir de l'abondance de doctrine & de raisons supérieures dont il appuie le sentiment qu'il embrasse. Il n'a pas ignoré que l'Auteur de l'Esprit des Loix ne trouve guères dans le monde de liberté que dans la Grande-Bretagne. « Rien, dit Mr. de Réal, « n'est si singulier que les deux Chapitres où « il traite particulièrement du Gouvernement de « ce pays-là, & dont l'éloge se trouve d'ailleurs « répandu dans presque toutes les pages de son « Ouvrage. Jamais l'erreur n'emprunta de plus « vives lumières, & n'employa tant d'esprit pour « séduire. » Ces erreurs sont réfutées dans la Section quatrième du Chapitre III. de cet Ouvrage. Ces idées vianées de la liberté Britannique s'évanoüissent au bruit des plaintes amères que les Anglois font sans cesse sur le violement de leurs Loix, au souvenir des dissensions cruelles & des scènes tragiques dont l'Angleterre a été le théâtre. « Il n'y a point, ajoute l'Auteur, de pire tyrannie que celle qui s'exerce sous le nom de la liberté. »

326 *La Clef du Cabinet*

» liberté. Jamais l'Angleterre ne fut moins libre
» que sous Cromwel, & jamais le peuple ne
» parla avec plus de véhémence de ses droits &
» de ses prérogatives. »

Finissons cet Extrait déjà trop long, par quelques-unes des maximes qui sont répandues dans ce Volume, & qui en représenteront mieux l'esprit que nos abrégés.

« Les Souverainetés que nous voyons sur la
» terre, sont des ruisseaux qui coulent de la Sou-
» veraineté essentielle & primitive qui est Dieu
» même.

« Les Potentats Orientaux qui ne se montrent
» que si rarement à leurs Sujets, & qu'avec un
» appareil si terrible, font respecter la *Royauté*,
» & non pas le Roi; ils attachent l'esprit des
» Sujets à un certain Trône, & non pas au Mo-
» narque qui le remplit. »

Que penser d'un Etat où l'autorité publique ne se trouveroit établie sur aucune Religion? Question chimérique, répond Mr. de Réal. « De
» tels Etats ne furent jamais. Les peuples qui
» n'ont point de Religion, sont en même-tems
» sans Police, sans véritable subordination, &
» entièrement sauvages. Un système de Gouver-
» nement dont la Religion ne feroit pas le sou-
» tien, pécheroit par quelque endroit. S'ils ne
» sont liés par la conscience, les hommes ne
» peuvent s'assurer les uns des autres, &c.

» Quelques Nations se glorifient d'avoir don-
» né à leur Prince toute l'autorité nécessaire
» pour faire le bien, sans lui laisser le pouvoir
» de faire le mal. Elles disent que la Souverai-
» neté étant partagée entre le Roi, les Nobles
» & le Peuple, le peuple ne gémit pas dans la
» servitude, & n'abuse pas non plus de sa liber-

& qu'une Puissance étant balancée par l'autre, elles demeurent toutes dans un juste équilibre. Mais quand on veut pénétrer le sens de ces paroles, on est étonné de n'y en point trouver. Il est impossible de conserver l'harmonie d'un tel corps. Le mélange des qualités contraires détruit presque toujours le sujet qui en est composé. «

Le Despotisme est un vice, un abus, & non pas une forme de Gouvernement. »

Les citations de cet Ouvrage ne sont pas toujours exactes. Par exemple (page 70) on cite le premier au-lieu du onzième Verset du Chapitre XXVI. de la Genèse : l'indication même du Chapitre est défectueuse par une mauvaise ponctuation. (Page 84) on cite le trentième au-lieu du trente-sixième Livre de Pline Chap. XII. &c. Les autres fautes d'impression sont en assez grand nombre, & auroient mérité un bon *Errata*. Dans un Ouvrage de cette nature, on ne sauroit trop veiller pour en rendre l'Edition correcte.

L'Analyse des autres Volumes quand ils paroîtront.

Nous avons, sous l'annonce de Londres, mais qui se trouve à Paris, une Epitre en Vers à Mr. Laurent, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, à l'occasion du Bras artificiel qu'il a fait pour un Soldat Invalide *. Ce Soldat, nommé *Menard*, & la *Violette* en style de guerre, avoit eu le malheur, il y a huit ans, de perdre ses deux bras en servant un canon à Bouchain où il étoit en garnison. Mr. Laurent, établi dans cette Ville, & dès-

* Nous avons parlé de ce Bras dans notre *Journal* du mois de Février dernier, page 104.

dès-lors célèbre par ses Ouvrages de Méchanique, fut sollicité de faire un bras artificiel à ce jeune homme. Il ne fallut pas songer au côté droit, parce que l'épaule avoit été fracassée presque entièrement : du côté gauche, il restoit quatre ou cinq pouces de moignon. Ce furent-là les débris que l'ingénieux Artiste saisit pour y adapter un bras revêtu de toutes les proportions naturelles, capable de flexion, d'extension, de rotation, propre enfin à consoler beaucoup un homme aussi affligé que l'étoit celui-ci.

Ce jeune Soldat obtint les Invalides, & se servit du présent de son Bienfaiteur pendant 15 ou 16 ans. Mais enfin la machine se dérangoit, & d'ailleurs elle étoit un peu lourde, à cause des grandes proportions qu'elle contenoit. L'an passé (1760) Mr. Laurent étant à Paris, voulut bien imaginer & exécuter quelque chose de plus flexible, de plus léger; & le résultat de ses opérations a été un nouveau bras qui ne pèse que huit onces, & que le Soldat met en jeu sans effort : il s'en sert pour écrire fort lisiblement, pour prendre du tabac, pour porter son verre à la bouche, &c. Quantité de personnes de la Cour & de la Ville, même l'Académie des Sciences en Corps ont été témoins de cette curieuse & utile Méchanique, & rien ne les a plus surpris que de voir ce bras inflexible par lui-même suivre toutes les impressions d'un reste d'épaule tronquée. Le Soldat ouvre ses doigts artificiels avec aisance, & donne à la machine légère, qui lui sert de bras gauche, tous les mouvemens qu'il souhaite. On a vû en même-tems du même Auteur deux petits instrumens très-commodes & très-finis pour le travail,

dont

dont l'un sert à tailler la plume ou le crayon avec une seule main ; l'autre est tellement préparé qu'une personne privée de ses mains peut se couper les ongles de la main qui lui reste, avec autant de facilité que si elle faisoit usage de la main qui lui manque. On ne peut concevoir l'ordre, la justesse & la simplicité de ces jolies machines ; sans les avoir vûes & éprouvées.

L'Auteur, dont nous annonçons le Poëme, a pris l'occasion du bras artificiel, pour célébrer le génie d'invention & tous les ouvrages principaux de Mr. Laurent ; il débute ainsi :

Archimède nouveau, qui, par d'heureux efforts,
Pour dompter la Nature imites ses efforts,
Qui sert l'humanité, ton Maître & ta Patrie,
Ma Muse doit des Vers à ta noble industrie.

Après avoir décrit diverses entreprises de Méchanique exécutées par Mr. Laurent, entre-autres des Ecluses, des Ponts portatifs, des dessèchemens de Marais, & une singulière Machine de Poterne destinée à fermer l'Escaut aux déserteurs & aux ennemis, il vient au bras artificiel du Soldat ; & apostrophant cet infortuné Mortel, il dit :

Je crois voir le moment où des traits de la foudre
Tes bras au champ de Mars furent réduits en poudre ;
Je crois te voir encor meurtri, défiguré,
Trainant le reste affreux de ton corps déchiré,
Te montrer tout sanglant à sa vûe attendrie ;
La pitié qui lui parle, enflamme son génie.
O prodige ! ton bras reparoit sous sa main :
Ses nerfs sont remplacés par des fibres d'airain,

De ses muscles nouveaux essayant la souplesse,
 Il s'étend & se plie, il s'élève & s'abaisse.
 Tes doigts tracent déjà ce nom que tu chéris :
 La Nature est vaincue, & l'Art même est surpris.

La suite est un éloge général de la puissance des Machines. Le Poète parle de presque tous les chef-d'œuvres des Arts, des Moulins à eau & à vent, des Manufactures de drap, des Tapisseries des Gobelins, des Glaces, de l'écriture, de l'Imprimerie, de l'Horlogerie.

Par les eaux ou les vents, au défaut de mes mains,
 Le Cylindre roulé met en poudre mes grains.
 Ici l'or en habits se file avec la soie :
 En des Tableaux tissus la laine se déploie.
 Là le sable dissous par les feux dévorans,
 Pour les Palais des Rois brille en murs transparents,
 Sur un papier muet la parole est tracée,
 Par un mobile airain on grave la pensée ;
 Mille fois reproduite, elle vole en tous lieux.
 Le tems a pris un corps, & marche sous mes yeux.

Mr. Laurent a été honoré des bienfaits de Sa Majesté. Il a reçu d'Elle le cordon de l'Ordre de St. Michel, & des titres de Noblesse. C'est ce que le Poète annonce dans le morceau suivant :

Citoyen généreux, ainsi ton Souverain
 T'égalant aux Héros, annoblit ton destin.
 Trop souvent le hazard dispense ce beau titre :
 Hélas ! si la vertu des rangs étoit l'arbitre,

Peute

Peut-être un malheureux mourant sur son fumier,
Du dernier des humains deviendrait le premier.
Tes talens, du hazard ont réparé l'outrage ;
Ton nom n'est dû qu'à toi, ta gloire est ton ou-
vrage.

D'autres feront parler d'antiques parchemins.
Ces monumens fameux qu'ont élevés tes mains,
Ces chef-d'œuvres brillans, ces fruits de ton génie ;
Tant d'utiles travaux qu'admira ta Patrie ;
Voilà de ta grandeur les titres glorieux, &c.

L'Auteur y ajoute, dans le cours de son Ou-
vrage, le juste éloge de l'humanité & de la gé-
nérosité de Mr. Laurent. Non content de sup-
pléer au Soldat un membre que son malheureux
fort lui avoit enlevé, il a sollicité en sa faveur
les secours de plusieurs personnes illustres, il
lui a même fait une gratification considérable.

Cette Epître a été composée par Mr. l'Abbé
Delisle, jeune Poète déjà connu par d'autres pro-
ductions, de sa Muse. Il a concouru, depuis peu,
au Prix de Poësie que distribué l'Académie Fran-
çoise; & il a reçu des éloges publics à cette oc-
casion. Dans l'Ouvrage, dont nous venons de
citer plusieurs morceaux, on trouve de l'expres-
sion, de la facilité, du sentiment. La Critique
pourroit s'exercer sur quelques Vers ou sur quel-
ques termes. On doute, par exemple, que l'u-
sage autorisé le Pluriel du nom substantif *effor*,
& que ce Pluriel soit écrit *efforts*. C'est par eux
qu'un Dieu sage irritant nos efforts, (page 7.)
On pourroit aussi désirer plus de clarté ou de
netteté en quelques endroits, comme *O prodige !
son bras reparoit sous sa main ; Ses nerfs sont*

remplacés, On a ici sa & ses qui se rapportent à divers objets : ce qui arrête un moment l'esprit du Lecteur. Mais ce sont-là des bagatelles ; & l'Épître dans sa totalité, est estimable : elle fait espérer au Parnasse un renfort de talens dont il a grand besoin.

Joseph Collignon, Imprimeur du Roi à Metz, vient de mettre en vente *Homélie sur les Évangiles de tous les Dimanches & principales Fêtes de l'année*, par Mr. THIEBAU, Supérieur du Séminaire de St. Simon, du Diocèse de Metz, 4. Volumes petit in-octavo d'environ 500 pages chacun. Le dessein de l'Auteur, en composant cet Ouvrage, a été d'être utile à tout le monde, aux Ecclésiastiques & aux Laïcs, mais sur-tout aux jeunes Prêtres sortant des Séminaires. Il a comparé l'obligation où ils sont d'annoncer le saint Évangile tous les Dimanches & Fêtes principales, avec la difficulté d'y satisfaire sans un secours étranger, & il n'a rien omis pour leur en procurer un plus efficace que tous ceux qui ont paru jusqu'à présent : il a fait ce qu'on n'avoit pas fait avant lui ; il a réduit chaque Évangile en forme de Sermon ; il a fait servir chaque Texte, & le plus souvent chaque parole du Texte à la preuve de ses soudivisions ; il a soutenu ses réflexions d'autres passages de l'Écriture & de l'autorité des Pères lorsqu'il a été nécessaire. Son style, sans déplaire aux mieux instruits, est simple & à la portée des moins éclairés du peuple. Enfin on ne doute pas qu'il n'ait réussi à manier la sainte Écriture, parce que depuis très-long-tems il en fait une étude particulière, & qu'il explique journallement l'ancien & le nouveau Testament, selon l'interprétation

des

des Princes &c. Mai 1761. 333

Des anciens Pères qu'il consulte exactement, sans négliger les nouveaux Interprètes.

Le prix de cet Ouvrage, qui se trouve chez l'Imprimeur de ce Journal, est de dix livres de France relié, & de huit livres en brochure.

Le mot principal de l'Enigme du mois passé est la FOIRE.

E N I G M E.

JE suis quoiqu'enchainé d'usage & de parade.
Il faut, pour me trouver, commencer par un bout.

Je suis dans tous les tems avec un camarade.
Cherchez-moi, tout est dit. On peut former mon tour.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

LE Roi s'étant rendu le 19. Mars à la Chambre des Pairs, & y ayant mandé les Communes, il donna son consentement à plusieurs Bills, & termina la séance du Parlement par le Discours suivant.

Clôture du
Parlement.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Je ne puis terminer cette séance, sans vous témoigner combien je suis satisfait de la conduite que vous avez tenue pendant sa durée. Le zèle que vous avez fait paroître pour l'honneur de ma

Y 2

Cautionne 2

Couronné, aussi-bien que pour mes véritables intérêts & ceux de votre Patrie, a toujours été conforme au témoignage évident de fidélité & d'affection pour ma Personne & mon Gouvernement, dont vous m'avez si unanimement donné des assurances dans votre première Assemblée. Rien ne pouvoit tant augmenter le plaisir que me causent ces considérations que de me trouver actuellement à même de vous informer des grands progrès que l'Armée combinée, sous les ordres du Prince Ferdinand de Brunsvich, a faits depuis peu en Allemagne. Je vous déclarai dernièrement que la nature de la guerre, dans cette partie-là, y avoit fait traîner en longueur la campagne; & il paroît maintenant, à la surprise de mes ennemis, que par l'habileté supérieure & l'activité infatigable de mon Général, mes Officiers & mes troupes ont, au moyen de leur courage & de leur persévérance, remporté des avantages considérables, nonobstant toutes les difficultés occasionnées par l'intempérie de la saison.

Moyennant votre assistance, j'ai pris tous les soins possibles pour recruter cette Armée d'une manière efficace, & j'ai, pour l'Été prochain, disposé mes Flottes de façon qu'elles puissent servir le plus avantageusement à la défense de mes Royaumes, protéger le Commerce de mes Sujets, maintenir & étendre nos possessions & conquêtes, & nuire à l'ennemi.

Comme dans toutes les mesures que j'ai prises, je n'ai eu pour but que la sûreté & le bonheur de mes Etats, le support de mes Alliés & le rétablissement de la tranquillité publique, j'espère que la divine Providence voudra bien couronner d'un heureux succès nos opérations ultérieures.

MESSEURS

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Je ne peux assez vous remercier de l'unanimité & de la promptitude avec lesquelles vous avez pourvu aux dépenses de mon Gouvernement civil, ainsi qu'à l'honneur & à la dignité de ma Couronne; & je pense que je vous ai moi-même beaucoup d'obligation, au sujet de l'usage prudent que vous avez fait, en pourvoyant à ces dépenses, de mon consentement à laisser le Parlement le maître de disposer de mes propres revenus héréditaires de la manière qui pourroit le plus tendre à l'utilité & à la satisfaction du public, ainsi qu'à ce qui me concerne moi-même immédiatement.

En vous témoignant ma reconnoissance au sujet des subsides amples & étendus que vous m'avez accordés durant cette séance, je ne sçais qui des deux je dois le plus applaudir, ou du zèle avec lequel vous les avez donnés, ou de votre sagesse à les proportionner aux occurrences extraordinaires, nonobstant ces taxes peu communes qui me causent un véritable regret. Je ne manquerai pas, de mon côté, d'avoir soin qu'ils soient dûment appliqués au but national pour lequel vous les avez destinés.

MYLORDS ET MESSIEURS.

Le terme auquel doit se dissoudre le présent Parlement se trouvant fort proche, je vais incessamment donner les ordres nécessaires pour en convoquer un nouveau; mais je ne sçaurois prendre congé de vous sans vous faire mes remerciemens au sujet des grandes & nombreuses preuves que vous m'avez données de votre fidélité & affection pour ma famille & mon Gouvernement, ainsi que de votre zèle pour notre heureuse & excellente Constitution.

Constitution. Pendant la durée de ce Parlement le feu de la guerre a été allumé par les injurieuses entreprises & les usurpations de nos ennemis, & en conséquence elle a été juste & nécessaire de notre part. Pour la poursuivre, vous avez accordé au feu Roi mon ayeul, à moi-même & à nos Alliés, des secours qui ont manifesté votre zèle unanime pour l'honneur de la Nation, ainsi que pour le maintien de ses droits incontestables & de ses possessions. Ils ont été employés avec le succès le plus glorieux, à faire des acquisitions considérables en différentes parties du monde, & nommément à la réduction entière du Canada; conquête d'une extrême importance pour la sûreté de nos Colonies dans l'Amérique-Septentrionale; tandis qu'en même-tems ils ont servi à étendre le Commerce & la Navigation de mes Sujets.

Daigne le Dieu Tout-Puissant nous accorder la continuation de ces succès! L'usage que je me propose d'en faire, est d'assurer & avancer le bonheur de mes Royaumes, & de pousser la guerre avec vigueur, afin de leur procurer le doux bien de la paix sous des conditions salutaires & honorables pour moi & mes Alliés, auxquelles j'ai toujours été disposé à me prêter.

Ferme dans ces résolutions, je me repose avec une entière confiance sur les bonnes dispositions qu'apporteront mes fidèles Sujets dans le choix de leurs Représentans au prochain Parlement, & je ne fais aucun doute qu'ils n'y démontrent pleinement la sincérité des assurances, qui m'ont été données si cordialement & si universellement dans les différentes affectueuses Adresses que m'ont présentées mes Peuples.

Le Lord Chancelier prenant ensuite la parole, dit que la volonté & le bon plaisir du Roi étoit,

qu'

que le Parlement fût prorogé jusqu'au 7. Avril,

Deux jours avant la dissolution du Parlement, le Roi avoit supprimé son Conseil Privé, mais en créa tout de suite un nouveau composé des mêmes Membres que le précédent, excepté que le Comte de Schaftsbury y fut admis. Sa Majesté a donné aussi une proclamation pour l'élection d'un nouveau Parlement, dont la première séance doit se tenir le 19. du présent mois de Mai, & une autre pour l'élection des seize Pairs d'Ecossé qui ont séance & voix délibérative dans la Chambre Haute d'Edimbourg; de plus, une troisième qui ajoute quatre mois aux six déjà accordés par acte du Parlement, après le décès du Roi, pour donner à son successeur le tems de nommer aux Charges & Offices de l'Etat. Plusieurs Emplois ont été continués à ceux qui les remplissoient dans les divers départemens, dans la Trésorerie, dans la Maison du Roi, à quelques petits changemens près. Le Duc d'York est nommé Contre-Amiral de la Marine Royale; & le Lord Howe aura le commandement d'une Flotte qui soit servir dans une seconde expédition projetée. Pour la grande expédition l'on devroit bientôt en apprendre quelque chose, puisque le 28. Mars au matin la Flotte qui paroit y être destinée, est partie de *Portsmouth* avec un vent favorable, emportant avec elle 13 mille livres sterlings, pour payer, comme on le disoit pour lors, les troupes & les Matelots; de plus, huit Régimens embarqués sur les Vaisseaux de transport, 800 hommes aux ordres du Lord Pulteney, les Compagnies franches de Grey en même nombre, & 300 Canoniers & Bombardiers, sans les troupes de Marine; ce qui peut faire le nombre de 12 mille
hommes,

hommes. Cette Flotte est composée des Vaisseaux de guerre le *Vaillant* de 74 canons que monte le Chef d'Escadre Keppel, le *Sandwich* de 90, le *Torbay*, le *Téméraire*, le *Dragon*, le *Superbe* & l'*Essex* chacun de 74, le *Prince d'Orange* & le *Suifure*, l'un & l'autre de 76, & l'*Achille* de 60 ; de six Frégates, deux Galiottes à bombes, deux Brulots, plusieurs Corvettes & Alleges, & environ cent Vaisseaux de transport. La Flotte est partagée en trois divisions, l'une aux ordres de Mr. de Keppel, une autre commandée par le Chevalier de Stanhope, & la troisième par le Capitaine Barton. On assuroit aussi, à son départ de *Portsmouth*, qu'avant de quitter la Côte elle prendroit à *Plymouth* un gros Corps de Marine, & qu'un autre armement devoit être préparé au plus vite à *Portsmouth*, où se rendroient tous les Vaisseaux de guerre qui sont sur les Chantiers le long de la *Tamise*. Le tout doit même s'être effectué, & la direction de la plus forte Escadre ordonnée contre *Belle-Isle*, *Isle de France* à six lieues de la Côte de Bretagne, où il y a une bonne Citadelle & une garnison de six Bataillons.

Mais dans le même-tems que ces préparatifs formidables de mer annoncent une entreprise des plus grande, dans le tems qu'on fait passer à la continuë des troupes à l'Armée du Prince Ferdinand, que les François font de leur côté des exploits inattendus & bien mortifiants contre cette Armée, les bruits de paix se renouvellent, & gagnent l'esprit de la Nation Angloise, qui se croit déjà cette paix comme rendue. L'arrivée d'un Courier Russe à *Londres* donne matière à cette espérance. Ses dépêches, dit-on, sont telles qu'elles feront rentrer la Flotte d'expédition
dans

dans les Ports d'où elle est sortie; & pour la certitude qu'on en prend c'est que les troupes de l'Impératrice de Russie vont retourner dans leur pays, puisque déjà il y a depuis le 25. Février dernier une cessation d'hostilités en *Poméranie* entre ces troupes & les Prussiennes, en vertu d'une Convention arrêtée, dont voici les articles signés par un Lieutenant-Colonel & un Capitaine.

1. On n'exercera aucunes hostilités de part & d'autre du jour de la signature du présent Traité jusqu'au 12. Mai, & l'on ne fera des mouvemens ni contre les frontières du Brandebourg & de la *Silésie*, ni contre celles de la Pologne.

2. La *Wippe* séparera les deux Armées, à l'exception de la Ville de *Rugenwalde*, située de ce côté de la rivière, qui sera occupée par un détachement de 150 Prussiens avec leurs Officiers; mais de manière qu'il ne soit permis à qui que ce soit de ce détachement de s'approcher du cordon tiré par les Russes.

3. Les Russes occuperont les Villes de *Stolpe*, *Butow*, *Rumelsbourg* & *New-Stettin*; les Prussiens au contraire celles de *Schlawe*, *Cnaugen*, *Pollnow*, *Bublitz* & *Behrwalde*.

4. Il sera permis à l'une & à l'autre partie d'envoyer des patrouilles, sans pourtant exercer des hostilités.

5. On fera réparer des deux côtés les ponts des Villes susmentionnées pour procurer le libre passage aux postes extraordinaires, & les postes avancés des deux côtés en seront conséquemment instruits pour éviter tous desordres.

6. Les habitans auront la permission d'aller où il leur semblera bon, sans être aucunement inquiétés.

7. Les desordres que les troupes légères pourroient occasionner, ne seront nullement regardés pour une rupture de la présente Convention; mais seront examinés rigoureusement, & il sera fait satisfaction à la partie lésée.

8. La présente Convention ayant été seulement arrêtée sur la parole d'honneur des Généraux qui commandent les troupes en Poméranie, ils s'engagent en cas d'un contre-ordre de la part de leurs Chefs respectifs à ne point recommencer les opérations de la guerre avant de se donner préalablement des avis dans l'espace de huit jours.

En foi de quoi les Députés ont signé ladite Convention & délivré copie aux deux parties. Fait à Stolpe le 25. Février 1761,

FREDERIC D'ASCH, Lieutenant-Colonel des Armées des Russes.

J. C. D'ODERKAS, Capitaine au service de Sa Maj. le Roi de Prusse.

Pour les nouvelles de Mer en Europe, en Amérique & aux Indes, on ne les voit remplies que de dispositions en attaque, en défense, & de quelques prises Françaises en revanche d'autres qui se font sur les Bâtimens Anglois par les François; que les dettes de la Nation sont toujours à près de 114 millions de livres sterlings, & monteront encore, si l'on n'arrive pas bientôt au terme tant désiré de la paix.

On s'occupe à présent, dans ce tems de trouble & peut-être de paix, du mariage du Roi. Sa Majesté s'est déclarée sur ce point personnel. Elle a fait choix de la Princesse Elisabeth-Christine-Ulrique de Brunswich-Wolfembuttel, troisième fille du Prince de ce nom & sœur du Prince Héritaire de Brunswich, qui n'aura que quinze

quinze ans le 8. Novembre prochain. Deux Seigneurs & deux Dames se rendront bientôt à la Cour du Duc regnant, père de la Princesse, pour en faire la demande au nom du Roi. Le Duc d'York, en qualité d'Amiral du Pavillon Bleu, commandera la Flotte Royale destinée à la conduire en Angleterre. Le Couronnement du Roi devra se faire au mois d'Août prochain, & ensemble celui de la future Reine.

H O L L A N D E.

Comme dans un des centres de la Politique de l'Europe ou plutôt du raisonnement, c'est en ce pays où l'on croit le plus pénétrer dans le secret des Cours; c'est aussi en ce pays républicain où l'on peut se méprendre le plus. On y regarde les affaires des Puissances en guerre d'un autre oeil qu'ailleurs. Plus la campagne approche, plus on y est d'opinion que ces Puissances sont à la veille d'entrer dans une composition de leurs intérêts, propre à assurer une paix durable à l'Europe. Les annonces formées du désir de l'Angleterre sur ce grand point, & les Lettres de la Prusse, comme celles des Cours d'Allemagne qui ont pris son alliance, préparent, dit-on; à voir tout-à-coup éclore des négociations secrètes qui sont sur le tapis, & qui ramèneront les choses à ce but. On en excepte pourtant la Cour de *Vienne*. On avoue n'avoir rien de celle-ci qui porte sur un tel fond. N'importe on se repaît de ces nouvelles; & c'en a été plus qu'il n'a fallu pour voir d'abord une révolution arrivée parmi les Négocians, jusques-là que leur souscription dans les fonds publics est montée à 14 pour cent, & les annuités à 5 & à 6 aussi pour cent;

d'ou

d'où il seroit fort à craindre que de pareilles nouvelles ne culbutassent bien des Négocians.

Quant aux affaires de l'intérieur des Provinces de l'Union, les ordres sont donnés aux Députés des Amirautés de faire travailler en toute diligence à l'équipement de la nouvelle augmentation des douze Vaisseaux de ligne passée en résolution formelle, & de prendre de telles mesures que ces Vaisseaux puissent mettre à la voile pour se rendre dans la *Méditerranée* avant le 15. du présent mois de Mai.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

QUoiqu'on parle présentement de paix dans ce Royaume, comme on en parle en Angleterre & en Hollande, si elle arrive, ce ne sera qu'avec les armes à la main, & au milieu des dispositions les plus grandes qui sont faites pour une campagne très-sanglante. Les troupes du Roi, Infanterie, Cavalerie, Maison du Roi, bien montées, bien équipées & de toutes parts en marche depuis le commencement de Mars, se rendent aux deux Armées des deux Maréchaux de Broglie & de Soubise, qu'elles complètent, qu'elles augmentent même de beaucoup. Les Généraux qu'on y employe s'y trouvoient tous depuis la fin d'Avril. Voici ceux de l'Armée du *Bas-Rhin*, dont le Roi a donné le commandement au Maréchal Prince de Soubise.

Lieutenans - Généraux. Mrs. de Chevert, du Mesnil,

Mesnil, Prince de Croy, de Fougères, de la Sarone, de Brancas, de St. Chamons, Prince de Condé, de Castries, de Montboisier, de Segur, de Castella, de Voyer, de Mailly, de Laudreville, d'Andlau, de Beaufobre, de la Salle, de la Luzerne, de la Ferreriere, de Vogué.

Maréchaux de Camp. Mrs. de Maugiron, d'Apchon, de Bourcet, de Cursay, de Bezons, Duc de Fronfac, Prince de Rochefort, du Châtelet, de la Tour du Pin, de Perigord, de Groffier, de Langeron, de Lugeac, d'Inwillers, de Blaru, de Thiars, de Melfort, Prince de Rohan, de Cornillon, Duc de Coigny, de Brchant, de Wurmsfer, Comte de Turpin.

Si la campagne va recommencer pour les Armées qui sont en *Saxe*, en *Silésie*, en *Poméranie*, elle n'a pas discontinuée entre celles du Roi aux ordres du Maréchal de Broglie & des Alliés commandée par le Prince Ferdinand de Brunswich, comme on le verra dans la suite du Journal de leurs opérations, rapporté à l'article d'Allemagne. Les armes Françaises y ont constamment triomphé sur celles de leurs ennemis; entre-autres coups de guerre une action vigoureuse s'est passée le 21. Mars près de *Grumberg*, dont tout l'avantage a été pour les troupes du Roi, victorieuses de l'ennemi, qu'elles ont culbuté, poursuivi jusqu'à la rivière d'*Ohm* & forcé à la repasser avec précipitation. De-là la levée du siège de *Cassel* & autres Places que les Alliés avoient entrepris. Le Marquis de Bouillé, Capitaine au Régiment de Dragons de la Ferronaye, est arrivé le 25. à *Versailles* apportant au Roi la nouvelle de l'avantage du 21. Le Chevalier de la Ferronaye a été le porteur des Drapeaux & Etendarts pris en cette occasion, & depuis Mr. de Cely y a apporté

les Drapeaux enlevés par les Corps de Mrs. de Montchenu & de Vignolles dans une action du 25. du même mois, & le Marquis de Lambert est venu annoncer la levée du siège de Cassel. Les deux premiers ont d'abord été faits Mestres de Camp. En actions de grâces à Dieu, pour ces avantages, le Roi a fait à l'Archevêque de Paris la Lettre suivante.

Mon Cousin. L'Armée de mes ennemis, commandée par le Prince Ferdinand de Brunswick, & combinée avec des troupes Prussiennes, avoit formé le projet de conquérir la Hesse, occupée par mes troupes, dans la confiance que la saison la plus rigoureuse favoriseroit une opération aussi importante pour l'Angleterre & ses Alliés. Déjà mes ennemis annonçoient à l'Europe les suites qu'ils estéroient; mais les talens, l'activité & la fermeté de mon Cousin le Maréchal Duc de Broglie & la valeur victorieuse de mes troupes ont confondu les desseins de l'Armée alliée contre ma puissance. Mon Cousin le Maréchal Duc de Broglie a battu le 21. du mois dernier le Corps ennemi, commandé par le Prince Héritaire de Brunswick; des Bataillons entiers ont été faits prisonniers, & il leur a enlevé dix-neuf drapeaux & treize pièces de canon, trophées de sa victoire. Le 25. du même mois les troupes, que mon Cousin le Maréchal Duc de Broglie avoit portées à Ziegenhayn, ont eu un nouvel avantage; les ennemis y ont perdu des drapeaux, & les deux Généraux qui les commandoient ont été pris. Dans le tems que mon Armée acquéroit autant de gloire, le Comte de Broglie, commandant la garnison de Cassel, secondoit les opérations de son frère, & les troupes qui défendoient cette Place, repoussoi-

cette Place, repoussioient avec courage les entreprises de celles des ennemis. A Gottingue la garnison remportoit journellement des avantages. Ces différens succès multipliés ont forcé l'Armée ennemie à se retirer derrière la rivière qui couvroit ses anciens quartiers. Le siège de Cassel n'est levé, ainsi que ceux de Marbourg & de Ziegenhayn l'avoient été. C'est au Dieu des Armées qu'il faut rapporter tant d'avantages, en mettant aux pieds des Autels les actions de grâces des prospérités qu'il daigne nous dispenser ; joignons-y les prières les plus ferventes pour qu'il touche le cœur de nos ennemis sur les malheurs que cause le fleau de la guerre, & les dispose à écouter les propositions de paix, auxquelles je serai toujours prêt d'acquiescer pour le bonheur de l'humanité & des peuples que je gouverne, &c.

En conséquence de cette Lettre du Roi, l'Archevêque de Paris rendit le 4. Avril le Mandement suivant:

Nous nous hâtons, mes très-chers Frères, de vous annoncer les grandes miséricordes du Seigneur, & de vous inviter à reconnoître les abondantes bénédictions qu'il verse sur les armes de Sa Majesté. Nos ennemis, fiers de quelques avantages, avoient formé des projets immenses. Semblables aux Chaldéens, armés contre Jérusalem, ils voloient comme l'aigle affamée, qui fond sur sa proie. Qu'ils étoient terribles par la renommée de leurs Chefs, par le nombre de leurs Légions, par la réunion de leurs forces, & par la dispersion des nôtres ! Mais nos prières sont montées jusqu'au Trône de l'Eternel, & leurs projets ont été confondus. Celui qui tient en sa main le cœur des Princes, avoit déjà inspiré

au grand Roi qui nous gouverne, de choisir un Général digne de commander les Armées du Dieu vivant ; il est de l'une de ces races, dont le Seigneur s'est déjà servi, pour opérer le salut en Israël. Dans lui la valeur est dirigée par la sagesse, & il a compris toute l'étendue de l'Oracle Divin, qui établit l'ordre, la discipline, les conseils, comme la base de toutes les entreprises militaires.

Aussi, mes très-chers Frères, quelle prudence ! quelles vûes dans la préparation & dans la suite des événemens, qui font aujourd'hui l'objet de l'allégresse publique ! Réünir des troupes dispersées, combiner des marches, repousser différens Corps des ennemis, les contraindre à repasser précipitamment une rivière, dégager des postes investis ou attaqués, combattre un Prince belliqueux, le mettre en déroute, lui enlever l'élite de ses braves, le dépouiller d'une partie de ses canons & de ses drapeaux ; telles ont été les opérations de notre Général ; opérations où brillent également la valeur, l'activité, le savoir militaire. Ainsi se sont distingués les Héros de notre Nation ; leurs actions vivent dans l'Histoire, & servent de leçon aux Guerriers de tous les âges.

Dans les mêmes jours, mes très-chers Frères, on apprend la levée d'un siège, qui attiroit les regards de toute l'Europe. Les ennemis ont encore éprouvé à *Cassel* ce que peut la bravoure Françoisè, quand elle est subordonnée à la prudence & réglée par les principes. Ici c'est le frère même du Général qui seconde les opérations de son frère & de son Chef. Ainsi les frères Machabées, par leur valeur, par leur concert & leur union firent la consolation de Jérusalem & humilièrent

millièrent les ennemis du Peuple de Dieu.

Tant de faveurs, mes très-chers Frères, exigent de nous les sentimens de la plus vive reconnoissance. Célébrons la magnificence du Dieu des Armées, du Dieu Fort & Puissant. N'oublions jamais que lui seul inspire le courage, donne l'esprit de conseil, envoyé du Trône de sa gloire la sagesse & les lumières. Quand Gédéon frappe le Camp des Madianites, l'air rétentit de ce cri de guerre : *Glaive du Seigneur, glaive de Gédéon !* pour apprendre à tous les siècles que le glaive du plus redoutable Guerrier ne peut rien, si le Seigneur n'en dirige les coups.

Mais, mes très-chers Frères, que le tumulté des armes ou la gloire des succès, ne nous détourne point des combats qu'exige l'intérêt essentiel de notre salut. Nous portons au-dedans de nous-mêmes des ennemis, incomparablement plus redoutables que ceux de la Patrie. Les victoires, que nous sommes obligés de remporter dans le cours de cette guerre spirituelle, ont moins d'éclat que les exploits des Conquérens ; mais elles sont infiniment précieuses aux yeux du Souverain Juge. Les hommes applaudissent à la gloire d'un Héros couvert de lauriers, & les Anges mêmes du Seigneur célèbrent le triomphe d'une ame victorieuse de l'enfer. Quelle Légion d'adversaires nous environne & combat contre notre cœur, qui est l'héritage de Jesus-Christ ! O guerre, s'écrioit St. Jean Chrysostôme, *qui ne connoît ni trêve, ni négociations, ni arbitre ! C'est une guerre implacable, une guerre qui demande des secours, des munitions, des armes, & où les trouver, si-non dans les leçons de la sainte parole de Dieu ?*

Vous verrez, mes très-chers Frères, par la

Lettre de Sa Majesté, les sentimens religieux de ce Monarque, ses inclinations pour la paix, son zèle pour le bien de l'humanité, son attention à rendre justice au mérite du Général & à la valeur des troupes, son empressement à bénir & à exalter le nom du Très-Haut, Auteur de tout bien. Cet exemple vous dit tout, mes très-chers Frères ; ajoutez-y des vœux ardens pour la personne sacrée de Sa Majesté, pour la prospérité de ses armes & de son règne, pour sa conservation, celle de la Reine, & de leur Famille Royale.

Quelle douleur ne nous a point causée la mort du jeune Prince, qui vient de nous être enlevé ! Hélas, mes très-chers Frères, quand nos regrets seroient aussi vifs que ceux des augustes Époux qui lui avoient donné le jour, jamais ils n'égaleroient la grandeur du sacrifice que le Ciel a exigé de nous. Mais cet Enfant si cher à la France étoit mûr pour le séjour des Saints, & la terre n'étoit pas digne de lui. Quel concert de qualités aimables & respectables dans un âge si tendre ! quelle raison, quelle foi, quelle piété ! Il a rempli de longs jours en peu d'années, parce que sa vie a été pure, innocente, ornée des fleurs de toutes les vertus. N'envions pas au Ciel la possession d'une ame si digne de la compagnie des Anges ; mais prions tous les saints Protecteurs de cet Empire, qu'ils s'intéressent auprès de Dieu pour les autres Rejettons de cette Race précieuse. Qu'elle se perpétue d'âge en âge pour le bonheur de la Patrie, & pour la gloire de la Religion. *A ces causes, &c.*

Conséquemment à la Lettre du Roi & au Mandement de l'Archevêque, les actions de grâces

es à rendre au Dieu des Armées pour les succès dont les armes Françoises ont été couronnées, la cérémonie en fut annoncée à Paris le 5. Avril de grand matin par trois décharges du canon de la Bastille, des Invalides & de l'Hôtel de Ville. Il y eut une seconde décharge à midi. Vers les trois heures on chanta dans l'Eglise Métropolitaine un *Te Deum* en musique & au bruit d'une troisième salve de la même artillerie. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & les autres Cours Souveraines, ainsi que le Corps de Ville y assisterent. Les trophées apportés de l'ennemi ont été déposés dans cette Eglise. La douleur que la mort de Louis - Joseph - Xavier Duc de Bourgogne cause à toute la France, n'a permis aucun autre acte de joye publique & ordinaire en de semblables occasions ; il n'y a eu ni illuminations ni feux de joye.

Ce Prince, petit-fils du Roi, & dont les qualités naissantes présageoient un Prince digne de ses augustes Ancêtres, est mort à Versailles le 22. Mars, âgé de neuf ans six mois & neuf jours : il a souffert long-tems & s'est vû mourir avec une sorte d'héroïsme. Le 23. son corps a été exposé à visage découvert au Palais des Thuilleries, embaumé, mis dans le cercueil & placé ensuite sur un Lit de parade avec les cérémonies accoutumées. Le premier Avril il a été transporté à l'Abbaye Royale de St. Denis sous un convoi de 50 hommes de chacune des Compagnies des troupes de la Maison du Roi, y a resté dix jours dans une Chapelle ardente, où l'on a récité de continuelles prières pour le repos de son ame, puis on l'a descendu dans le tombeau de la Famille Royale. Le Cœur du feu Duc a été porté avec un grand cortège à l'Abbaye

Mort du
Duc de Bour-
gogne.

Royale du Val-de-Grace. Le deuil de la Cour pris pour cette mort est de deux mois.

Affaires Po-
litiques.

Malgré l'appareil des Anglois pour son projet de grande expédition, il paroît toujours qu'on ne la redoute point. Les Côtes de Normandie & de Bretagne sont en sûreté contre leurs invasions; & s'ils entreprennent quelque chose contre *Belle-Isle*, leurs efforts pourront être superflus comme ceux qu'ils ont faits jusqu'à présent contre d'autres Isles, & dont on sçait ce qu'ils en ont remporté; ruine de leur monde, de leurs Vaisseaux & d'une partie de leur artillerie. On ne leur abandonne pas non plus la *Martinique*: trois Vaisseaux de ligne & deux Frégates vont y porter des vivres & des munitions, & l'on en arme d'autres dans les Ports du Royaume; ce qui suppose d'autant moins la Marine & le Commerce de la France aux abois, que les actions de la Compagnie des Indes se soutiennent: elles sont actuellement à 775 livres; mais le tout par la bravoure des Armateurs, dont on pourroit fournir chaque quinzaine une feuille assez chargée des captures Angloises qu'ils font dans les mers des quatre parties du monde.

On a fait de nouveau repentir dans l'*Inde* les Anglois qui avoient mis le siège devant *Pondichery*. Ils y ont échoué comme dans ceux qu'ils avoient tentés en d'autres années; leur artillerie ne pouvoit presque pas atteindre aux Fauxbourgs de la Ville; & celle de la garnison placée sur des hauteurs foudroyoit leurs Vaisseaux; aussi ont-ils été contraints de prendre la fuite & d'abandonner leurs canons. On eut d'abord cette nouvelle par des Lettres arrivées de l'*Inde* en date du 10. Novembre 1760. Mr. Dâché, qui commandoit l'Escadre du Roi dans

de pays, l'a confirmée. Il vient d'amener à *Brest* deux de ses Vaisseaux, que les autres doivent suivre incessamment; il a ajouté à la nouvelle, que la présence des Anglois devant *Pondichery* n'a pû empêcher qu'il n'y entrât 5000 Noirs & des subsistances, envoyées pour rafraichir la Ville par le Nabab de *Meyssor*, allié de la France. Quelque tentative que les Anglois puissent donc faire contre cette Place, ils ne pourront jamais se flatter de l'emporter, étant presque hors d'atteinte par mer, & gardant toujours par terre ses communications avec le pays. L'Amiral *Boscawen* qui l'assiéga en 1748, pouvoit mieux espérer du succès dans son expédition, que les Anglois n'étoient en droit d'en espérer en dernier lieu. Il commandoit quatorze Vaisseaux de ligne & quatre Frégates: il avoit à terre trois Bataillons de troupes réglées, 800 Soldats de la Compagnie Angloise des Indes, une Compagnie de troupes auxiliaires Hollandoises, environ mille Matelots faisant fonction de soldats, & au moins trente mille Noirs alliés de l'Angleterre: & de tout cet appareil il n'est revenu à Mr. l'Amiral que la dispersion de son monde mis en fuite, & la perte de son canon. Mr. de *Keppel*, Chef d'Escadre & commandant la Flotte Angloise qui a fait voile de *Portsmouth*, se promet un meilleur succès sur les côtes de Bretagne. On sçait qu'il est arrivé dans la Baye de *Quiberon*; qu'il y attend de la grosse artillerie & une augmentation de deux Régimens d'Infanterie & d'un de Cavalerie, & que son armement paroît destiné à conquérir l'Isle de *Belle-Isle*. Attendons l'effet qu'aura sa tentative.

Ce que présentent encore les Parlemens, se Parlemens.
réduit à ce que voici. Celui de *Paris* ayant rendu
le

le 16. Mars un Arrêt qui ordonnoit aux Trésoriers & Payeurs des gages & rentes d'en continuer le payement comme par le passé, le Roi, en confirmant des Arrêts rendus par le Conseil d'Etat du 6. Février & du 4. Mars, casse & annulle celui du Parlement, par un troisième du 17. du même mois de Mars. La Cour des Aides a arrêté de son côté, qu'il seroit fait des représentations au Roi sur les arrêtés du Conseil, qui cassent ceux qu'elle a rendus sur le fait des Receveurs des Tailles & Vingtièmes. Le Parlement de *Normandie* a aussi fait un arrêté au sujet de la réponse que le Roi a faite le 1. Mars au premier Président.

Chargés.

Le Comte de Stainville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, est à présent pourvu du commandement du Régiment des Grenadiers de France, qui vaquoit par la mort du Marquis de Saint Pern, de même que de l'inspection générale de l'Infanterie attachée à ce Commandement. Le Roi, satisfait de la bravoure de Mrs. de Souvigny, de Vignolles & de St. Victor dans l'affaire qu'il y a eu le 21. Mars à *Grumberg*, leur a donné le grade de Brigadiers de ses Armées. Le Marquis de Rougé, qui commandoit à *Marbourg* lorsque les Alliés ont attaqué cette Place, a obtenu le Gouvernement de *Givet* & de *Charlemont*. Le Régiment de Hussars, vacant par la démission du Comte de Turpin, est conféré au Marquis de Chamboran; celui de Dragons de Dauphin, au Chevalier de Lostanges de St. Alvert, & celui de Bourbon Cavalerie au Comte de Coigny. Les Comtes de Chabot & de Melfort ont été nommés Inspecteurs Généraux des troupes légères. Mr. Dumas, Inspecteur & Commandant des troupes détachées de

des Princes &c. Mai 1761. 353

la Marine en *Canada*, a été fait Colonel. C'est cet Officier qui en 1755 commandoit le Corps de troupes qui défit l'Armée Angloise du Général Braddock sur les bords de l'*Ohio*.

Par une Ordonnance du Roi, en date du 1. Février dernier, les seconds Bataillons des Régimens d'Infanterie de la Reine, de la Sarre, de Royal Rouffillon, de Languedoc, de Guyenne & de Bearn, qui sont revenus du Canada, n'auront plus deormais que douze Compagnies de fusillers de vingt hommes chacune & une de Grenadiers.

Ordonnan-
ces.

Un Arrêt du Conseil d'Etat, rendu depuis peu, porte établissement d'une *Société d'Agriculture* dans la Généralité de Paris. Elle aura quatre Bureaux, le premier à *Paris*, le second à *Meaux*, le troisième à *Beauvais*, & le quatrième à *Sens*. Celui de Paris sera composé de vingt personnes, & chacun des autres de dix. Mr. Palerne, Trésorier-Général du Duc d'Orléans, a été nommé Secrétaire perpétuel de cette Société. Les assemblées ordinaires de chaque Bureau se tiendront une fois par semaine. C'est à Mr. le Contrôleur-Général des Finances que seront adressées les Mémoires de ces Bureaux & les délibérations qui y seront relatives.

ARTICLE

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Armées
Françoise &
des Alliés.

Continuant le récit des opérations de ces deux Armées, qui n'ont presque pas cessé depuis l'ouverture de la campagne de l'année dernière, c'est au journal de celle des François qu'il faut s'appliquer pour les détailler à la suite de celles que nous avons marquées le mois dernier (*).

L'affaire du 21. Mars ayant achevé de décider les Alliés à abandonner l'Ohm, ils commencèrent leur mouvement dès le 22. au soir, & retirèrent leurs troupes légères de l'autre côté de cette rivière. Mr. le Maréchal fit marcher en conséquence des détachemens pour éclairer leur retraite, & donna ordre à Mrs. de Rochambeau & de Montchenu de les poursuivre avec les avant-gardes qu'ils commandoient. Mr. de Poyannes les soutenoit avec les Carabiniers & deux brigades d'Infanterie, & Mr. de Stainville poussa de son côté des troupes sur l'arrière-garde des ennemis.

Mr. le Maréchal s'étant porté sur la hauteur de Frauenberg, vit lui-même beaucoup de troupes en marche, qui se dirigeoient sur Neustadt; & le peu qui en restoit sur les hauteurs de Langstein & d'Hombourg, parut se disposer à marcher pendant la nuit. Le

(*) Voyez le dernier Journal, page 308.

Le 24. Mr. le Maréchal s'occupa des dispositions nécessaires pour les faire suivre par les avant-gardes, & mettre le Corps d'Armée à portée de les soutenir.

Le 23. il se porta de Giessen à Schweinsberg où il laissa son Quartier-Général, & alla en personne joindre l'avant-garde de Mr. de Montchenu qui avoit déjà passé le Village de Leinsfeld sur le chemin de Ziegenhayn à Hombourg. En arrivant sur les hauteurs de ce Village il rencontra trois Drapeaux, deux pièces de canon, les Généraux-Majors de Zastrow & Schlutter, une douzaine d'Officiers, & plus de trois cens prisonniers que Mr. de Montchenu lui envoyoit.

Cet Officier-Général ayant avec lui la brigade d'Orléans Dragons, les détachemens de Volontaires, & deux cens hommes de la garnison de Ziegenhayn avec deux pièces de canon, dont Mr. de Zuchmantel l'avoit renforcé, avoit marché aux ennemis, & les avoit chassés du Village de Leinsfeld où ils s'étoient arrêtés, quoiqu'on ne pût y aborder que par une digue entre deux marais; & les ayant suivis jusqu'au-delà de ce Village, Mr. de Vignolles avoit attaqué si vivement avec les Volontaires, soutenus des Dragons, une Colonne d'Infanterie qui se retiroit, que s'étant retiré lui sixième au milieu du Bataillon qui faisoit l'arrière-garde, il avoit pris lui-même un Drapeau, un de ses Volontaires un autre, & mis un si grand desordre dans la Colonne, que l'on en prit encore un troisième, & enfin deux pièces de canon, deux Généraux, & trois ou quatre cens prisonniers. Le Général Schlutter a été blessé d'un coup de sabre; c'étoit lui qui commandoit le siège de Ziegenhayn.

Mr.

Mr. de Poyannes ayant marché en même-tems sur Treyfa avec l'avant-garde de Mr. de Rochembeau, les ennemis l'évacuerent à leur approche ; il y eut une fusillade assez vive avec les Volontaires de St. Victor en ces momens, & l'escarmouche dura jusqu'à la nuit.

Les travaux que les ennemis ont faits contre Ziegenhayn étoient fort peu avancés. Ils avoient tiré beaucoup de bombes & de boulets rouges, & par-là détruit beaucoup de maisons ; mais ils n'avoient presque pas fait de tort aux fortifications. Ils ont paru n'en vouloir qu'au-dedans, & espérer par-là de faire rendre la Place. Mr. le Maréchal y a couché & a trouvé la garnison en très-bon état. Mr. du Revest qui y commandoit les Ingénieurs, y a été tué d'un éclat de bombe.

Nous avons une relation particulière & bien circonstanciée de tout ce qui s'est passé au siège mis devant cette Place & de ce qui l'a suivi après la retraite des troupes qui l'avoient entrepris ; elle mériteroit aussi d'être rapportée en son entier dans nos feuilles, mais leurs bornes nous l'empêchent. On y voit la belle défense faite par Mr. de Zuchmantel, jusqu'où il a porté ses soins pour la conservation d'une Place qui lui étoit confiée, & combien les Officiers de la garnison se sont tous livrés à l'exécution de ses volontés, dirigées sur les ordres qu'il avoit eus du Maréchal-Duc.

Le 26. on continua à poursuivre les ennemis ; le Maréchal joignit l'avant-garde de Mr. de Montchenu, & s'étoit d'abord dirigé sur Hombourg ; mais ayant appris en chemin que le Corps de Mr. de Luckner avoit pris à gauche, & avoit marché sur Zimmertrot, il prit aussi la même direction

action & se trouva en bataille sur une hauteur au-delà de ce Village. Dès qu'il vit arriver les François il fit filer le nombre de sept ou huit Bataillons qu'il avoit avec lui, & autant d'Escadrons de Cavalerie au Village de Rimertzhausen, qui est sur une hauteur très-avantageuse, & où il fit d'abord mine de vouloir tenir, mais ayant craint d'être tourné par les Dragons qui prenoient sur leur droite, il se retira, ce qu'il fit le plus lestement du monde, & de manière que quoique les Dragons & Volontaires se missent sur le champ à leurs trouffes au grand trot, il fut impossible de les joindre en-deçà de la Schwalm, qu'ils repassèrent, Cavalerie & Infanterie, près de Klein-Engelbach.

Mr. de Luckner fit encore une disposition, & se mit en bataille sur les hauteurs de l'autre côté de la Schwalm. Il ne fut pas possible de faire passer cette rivière aux Dragons que lorsqu'on eut quelque Infanterie à placer sur le bord, pour protéger leur retraite; on attendit pour cela les Volontaires de St. Victor, & cela donna le tems à Mr. de Luckner de faire la sienne. Lorsque les Dragons eurent gagné la hauteur, il étoit déjà près du pont de Fritzlar, & hors de mesure d'être joint avant de repasser l'Eder. Cependant comme sa Cavalerie l'avoit déjà repassé, le Maréchal-Duc fit descendre dans la plaine quelques Piquets de Dragons pour harceler son Infanterie. Il fit tout de suite revenir sa Cavalerie au grand trot, & forma une espèce de Colonne protégée de deux pièces de canon, qui firent un feu si vif qu'il ne fut pas possible de l'attaquer; les piquets de Dragons se retirèrent, l'Infanterie ennemie repassa l'Eder, la Cavalerie la suivit, & les François allerent jusqu'au bout du pont

où ils se firent encore tirer quelques coups de canon de l'autre côté de la rivière.

Mr. de Poyannes avoit eu de son côté un petit avantage sur le Prince Héréditaire. Ce Prince ayant commencé à replier ses derniers postes, Mr. de Poyannes les fit attaquer par 100 Hussars de Nassau, commandés par Mr. Schwartz, & soutenus de 100 Dragons & des Volontaires de St. Victor; ils s'y portèrent avec tant de vivacité qu'ils culbutèrent les Hussars ennemis, les poussèrent jusques sur de l'Infanterie qui les soutenoit, dont ils sabrerent beaucoup, s'emparèrent de quatre pièces de canon; & prirent un Aide-de-Camp Anglois du Prince Héréditaire, un Lieutenant-Colonel des Hussars de Malakowski & firent une soixantaine de prisonniers. Le Prince Héréditaire a été suivi lui-même de très-près par Mr. de St. Victor. Etant revenu ensuite avec beaucoup de troupes de Cavalerie, les Hussars François furent obligés de se retirer; & ils ne purent emmener qu'une des quatre pièces de canon.

Mr. le Maréchal a envoyé le Marquis de Cely, un de ses Aides-de-Camp, porter au Roi les trois Drapeaux pris dans cette journée.

La Schwalm étant entièrement nettoyée d'ennemis, les avant-gardes de Mr. de Rochambeau & de Montchenu ont occupé les cantonnemens de Boreken & environs sur la rive droite de cette rivière, & Mr. le Maréchal a établi son Quartier à Treysa.

On a pris le même jour environ trois cens hommes, & plusieurs Officiers malades à Alsfeld.

Le 27. le Prince Héréditaire reparut avec quelques troupes d'Infanterie & de Cavalerie sur les hauteurs où les François avoient été la veille, entre
Fritzlat

Fritzlar & Schwelm, & Mr. le Maréchal donna des ordres pour faire marcher en avant toutes les troupes qui étoient restées de l'autre côté de l'Ohm.

Il s'est aussi passé le 26. une affaire à Netzé, près du Château de Waldeck; dont on doit faire également mention.

Un détachement du Régiment de Turpin, du Corps de Fischer, & un détachement de 130 hommes des Régimens de Dragons de Royal & Thianges, aux ordres de Mr. d'Origny, marcherent de Corbach le 26. à cinq heures du matin pour se porter sur Netzé, dans le dessein d'y attaquer un Bataillon & un Escadron de la Légion Britannique, qui campoient sur les hauteurs derrière ce Village de Netzé. Mr. Martin, Capitaine de Cavalerie de Fischer, fut chargé de l'avant-garde composée de 50 Chevaux de Fischer. Il trouva en avant de Netzé une grande garde des ennemis de 30 hommes & un Lieutenant, qu'il chargea & prit totalement, après une vive défense de leur part. L'ennemi averti par les coups de fusil de son avant poste, & découvrant de la hauteur où il étoit, un Corps de Cavalerie qui marchoit vivement à lui, voulut se retirer par le Bois sur Naumbourg; mais une partie de la Cavalerie ayant marché à grands pas par la gauche du Village, l'y ayant devancé, il se vit contraint à rester dans la plaine, très-irrésolu de sa manœuvre. Cependant Mr. d'Origny & le Baron de Ried, Lieutenant-Colonel au Corps de Fischer, qui, avec le reste de la Cavalerie, avoient passé le Village de Netzé, chargerent le Bataillon ennemi d'abord avec plus de valeur que de succès, le terrain ne leur ayant pas permis de faire leur charge en Escadron.

Mr.

Mr. de Ried rassembla promptement quelques Escadrons, & Mr. Ritter, Capitaine des Hussars, de Fischer, ayant chargé de nouveau l'ennemi & sommé le Chef de se rendre dans le pourparler pour la Capitulation qu'il demandoit, & ayant encore effuyé la décharge d'un peloton, dont son cheval fut blessé à mort, enfonça dans le Bataillon; le fit sabrer, & s'empara d'une pièce de canon qu'ils avoient avec eux.

Tous les Officiers de Cavalerie des deux Corps ont contribué par leur bonne conduite & leur valeur au succès de cette affaire, qui seroit entièrement heureuse, sans le malheur de Mr. d'Origny, qui fut blessé d'un coup de fusil à travers du corps. Mr. de Gravenreith, Lieutenant de Hussars de Turpin, a eu le bras cassé d'un coup de fusil. Les prisonniers qui ont été faits, sont le Major Appelbaum, Chef du Bataillon, quatre Capitaines, huit Lieutenans, environ 400 hommes à pied & une vingtaine de Dragons, qui ont été pris presque aux portes de Fritzar. Le Corps de Fischer a eu à cette affaire six hommes tués; Mr. Duck, Lieutenant des Hussars, a été blessé légèrement d'un coup de bayonnette, ainsi que quinze Hussars & huit chevaux tués. Le Régiment de Turpin a eu deux hommes tués & neuf blessés. Il y a eu en outre cinq chevaux tués & une trentaine de blessés des deux Corps. Mrs. Martin, Ritter & Origny, Officiers de Fischer, & Mr. de Gravenreith, de Turpin, ont eu leurs chevaux tués sous eux.

Mrs. de Belfunce & de Dursfort qui jusqu'au 28. avoient fait de Gottingen diverses sorties toujours triomphantes sur les ennemis, en ayant fait encore une le 27, les ont attaqués ce jour-là à Northeim. C'étoit le Colonel Prussien Colignon

ignon qui les y commandoit : ils lui ont tué 60 hommes, & pris 214 Soldats, huit Officiers & deux pièces de canon.

Ces succès multipliés ont achevé de décider la retraite des Alliés de l'Eder & de Cassel, la nuit du 28. au 29, que le siège de cette Capitale du Landgraviat fut levé. Sa communication avec l'Armée du Maréchal de Broglie a été rétablie le même jour par Hombourg & Metzungen, où on a placé la Légion Royale. Mr. le Maréchal s'y est rendu le même soir, au grand contentement de son Armée; le Marquis de Poyannes vint aussi ce jour-là occuper Fritzlar, & y a fait prisonniers 400 blessés ou malades qui y étoient abandonnés.

Le Comte de Bückebourg en partant de devant Cassel, a établi son Camp sur les hauteurs d'Irringshausen. La nuit du 29. au 30. il l'a reculé & l'a porté sur celles de Nieder-Felmar en avant de Hohenkirchen. Le tems nécessaire pour faire filer derrière lui son artillerie & ses équipages l'a retenu vraisemblablement sur ces hauteurs.

Mr. le Maréchal a fait partir le 30. à midi six Bataillons de la garnison de Cassel, les Volontaires de Flandres, 300 Cavaliers de la Légion Royale & une pièce de canon de 12 livres de bale. Il s'est porté lui-même en avant sur les hauteurs d'Irringshausen avec un petit nombre de troupes légères : aussi-tôt l'ennemi a détendu une partie de son Camp. L'Infanterie a suivi alors sur deux colonnes, l'une dirigée vers les hauteurs & l'autre par le grand chemin de Warbourg. Les Alliés ont retiré avec assez de précipitation ce qu'ils avoient dans Nieder-Felmar; mais une pièce de canon amenée fort à propos sur la hauteur où étoit Mr. le Maréchal, les a
A a canonnés

canonnés vivement au débouché de ce Village & dans plusieurs autres points où ils avoient disposé de petites troupes de Cavalerie & d'Infanterie. On a fait d'ailleurs avec le peu de troupes qui étoient venues, toutes les démonstrations propres à leur faire croire qu'on marchoit sur eux avec plus de troupes qu'il n'y en avoit réellement. Mr. de Caraman est arrivé en même-tems sur eux par les hauteurs de la gauche & a menacé de les tourner. Tout cela a déterminé leur retraite qu'ils ont faite sur Innenhausen. La nuit & le peu de troupes qu'avoient les François, ne leur a permis d'en mettre que très-peu à leur suite. Ils ont pris cependant 200 Chasseurs & cinq Officiers qui se retiroient trop lentement du Village d'Irringshausen. Ils vouloient gagner les Bois; mais Mrs. de Malvoisin & de Viomenil n'ayant avec eux que 60 Chevaux, les ont chargés & leur ont fait mettre bas les armes sans aucune résistance. Le compte des prisonniers faits aux Alliés par les forties de la garnison de Göttingen, se monte à près de deux mille, outre les chevaux & les équipages, par le grand nombre de détachemens qu'a faits le Vicomte de Belfunce, toujours avec le succès qu'on pouvoit se promettre de son activité & de sa prudence.

Encore la nuit du 29. au 30. Mars, s'est faite une autre prise. Mr. Otto, bon Partisan Autrichien, a surpris avec un Corps de Chasseurs qu'il commande, un Détachement Prussien qui étoit à Langensältza pour y faire exécution: il a enlevé le Major Kalckreuter, un Lieutenant, un Cornette, un Commissaire & 70 hommes du Régiment des Cuirassiers du Corps du Roi de Prusse: en même-tems il a procuré la liberté à

tous les Saxons & François malades ou blessés qui se trouvoient dans la Ville.

De tout ce qu'on vient de rapporter, on voit clairement que l'expédition des Alliés dans la *Hesse*, assez brillante lors du début, a fini par laisser aux François l'honneur des armes, & une supériorité qui pourra bien les déterminer à suivre les arrangemens d'une paix qu'on leur tracera. La Grande-Bretagne ne sera pas la dernière à s'y prêter : Ses Ministres, comme on le sçait de *Londres*, continuënt d'avoir avec ceux des autres Cours qui y résident, des conférences qui roulent sur cet important sujet ; & ce qui devoit d'autant plus faire plier cette Couronne vers les conditions à lui proposer, c'est qu'endettée jusqu'à ne pouvoir s'en tirer de longues années, elle sent son commerce, sa navigation dépérir, & tous ses efforts inutiles pour nuire à la France sans en tirer aucun avantage. Ses Escadres dans toutes les Mers, montées & équipées à si grands frais, ne lui ayant rapporté jusqu'à ces jours que le regret de les avoir formées. Qu'ont-elles opéré sur les Côtes de France ? toujours une retraite humiliante avec des pertes bien sensibles en tout genre ; & elle ne peut que s'attendre à un même événement de ce nouvel appareil maritime que le Chef d'Escadre Keppel présente à *Belle-Isle* ; car déjà il y a eu un échec très-mortifiant dans cette Isle : ayant tenté un débarquement sur la plage, son monde y a été reçu avec autant de conduite que de valeur : Il a dû rentrer dans ses Vaisseaux, mais diminué de plus de 1300 hommes la plupart tués, les autres prisonniers, entre lesquels on compte dix-sept Officiers. C'est ce qu'on pourra mettre plus tard un peu mieux au jour. Retournons aux Armées de terre.

Le dernier Corps de celle des Alliés a repassé la *Dymel* le premier Avril. Les troupes légères de France qui ont éclairé sa retraite, en ont enlevé 72 traîneurs & malades en différens Villages, qu'ils ont conduits à *Cassel*; & toute leur Armée, fatiguée & affoiblie par des pertes continuelles de la fameuse expédition du Prince Ferdinand, est allé reprendre ses Quartiers en *Westphalie*. Ce Prince a d'abord mis le sien à *Neubaus* près de *Paderborn*, où il l'avoit l'année dernière : il n'a laissé qu'un Cordon sur la *Dymel*. Celles des troupes qui ont été employées à l'Armée du Maréchal de Broglie, sont aussi rentrées dans leurs Quartiers. La plus grande partie est entre l'*Eder* & le *Meyn*. Il y a un Corps considérable dans le pays de *Fulde*. On a mis les garnisons ordinaires dans *Göttingen*, *Cassel* & *Ziegenhain*, & distribué divers Corps pour occuper *Münden* & les postes de mise qui sont le long de la *Fulde* & de la *Werra*. Le Corps que Mr. le Maréchal, pressentant la tentative qu'a faite le Prince Héritaire de Brunswich, avoit fait venir du *Bas-Rhin*, est aussi retourné dans ses Quartiers vers ce fleuve, afin d'y prendre le repos nécessaire comme toutes les autres troupes qui ont recongné l'ennemi, & pour reparoitre en campagne si les circonstances viennent encore à l'exiger. On parle ainsi, à cause des bruits de paix qui se répandent de plus en plus; jusques-là que le lieu de l'Assemblée des Ministres qui doivent traiter ce grand point, seroit déjà désigné à *Augsbourg* pour les premiers jours de Juillet.

Le Vicomte de Belfunce est rentré le 2. Avril à *Göttingen*, y amenant un Capitaine, un Lieutenant, 70 Soldats & 80 chevaux qu'il a enlevés
aux

aux Alliés dans *Osterode*, petite Ville du Duché de *Brunsvich* : il s'est aussi emparé de mille fusils à *Hertzberg* dans le *Hartz*, y en a détruit nombre d'autres, & a fait briser tous les ateliers de la Fabrique d'armes de cette Ville. Le 5. le Maréchal de Broglie a été coucher à *Gottingen* : il y a trouvé la garnison dans le meilleur état ; le lendemain il en a visité les fortifications, qui se ressentent du zèle & de l'intelligence de ce Chef. On travaille sans cesse à les perfectionner & à y faire des augmentations. Ces mesures & autres ayant été prises par Mr. le Maréchal, il est parti pour retourner à *Francfort*, & y est arrivé le 10. sur les six heures du soir, comme en triomphe, à cause du bruit des fanfares, d'une décharge générale de tous les canons, & des acclamations du peuple & de la garnison. Le Magistrat alla le complimenter, & dans sa harangue il lui donna les titres, bien acquis, de vengeur & de libérateur du pays. S. A. occupe, comme elle a occupé ci-devant, l'Hôtel du Prince de la Tour, dont l'usage lui est laissé depuis deux ans. Les Saxons qui composoient en partie la garnison de *Francfort*, sont partis le 7. Avril pour *Wirtzbourg*, & ils ont été relevés par les quatre Brigades des Grenadiers de France qui y sont entrés le 8.

Voilà le détail de tout ce qu'ont opéré les Armées de France & des Alliés jusqu'à la mi-Avril. On ne voit encore de la part de celle de l'Impératrice-Reine & de l'Empire combinées, non plus que du côté de l'Armée du Roi de Prusse que des dispositions pour ouvrir la campagne dans les formes. Pour les Russes, il y a grande apparence que les choses ont à peu près pris fin chez eux. Leur Convention avec les

Prussiens de se tenir en suspension d'armes jusqu'au 15. de ce mois de Mai en *Poméranie*, semble l'annoncer d'autant plus que cette suspension doit être prolongée, comme on l'assure, jusqu'au 15. de Juillet. De-là les Suedois & les Prussiens pourront vraisemblablement se porter aussi à une cessation d'hostilités, parce qu'on ne voit pas qu'ils se disposent à en faire de grandes. Quoiqu'il en soit, il paroît qu'on décidera de part & d'autre dans la campagne qui s'ouvre à qui restera la *Silésie*.

Armées en
Saxe & en
Silésie.

Les futures opérations de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne, à laquelle le Maréchal de Daun se retrouve depuis le 25. Mars, paroissent combinées de manière avec celles de France qu'on peut en attendre les succès les plus signalés. Ceux des François sur les Alliés y préparent beaucoup ; ils sont considérés de toute la Cour Impériale dans leur juste valeur, quant à ce point. Leur Général en chef y est admiré pour ses grands talens & ses exploits illustres. Avec les forces qu'on a actuellement, plus fortes de dix mille hommes aux deux Armées de l'Impératrice-Reine en *Saxe* & en *Silésie* que les campagnes précédentes, on se persuade de finir enfin en celle-ci la scène belliqueuse ; mais les premiers & peut-être bien les plus grands coups se donneront, suivant toute apparence, en *Silésie*, au cas que les Puissances en guerre ne les préviennent par des termes d'une pacification dont le bruit est général. Les forces qu'on donne aux ordres du Général Baron de Laudohn en *Silésie*, doivent être de quarante-six mille hommes, auxquels il a été dit, que 30 mille Russes se joindroient pour seconder ses dessein. Les choses peuvent avoir changé depuis. Au reste, voici la

liste

liste des Régimens qui composent le Corps d'Armée de ce Général.

Infanterie. Los-Rios, Waldeck, Wallis, Salm, Molck, Königsegg, Baden-Baden, Platz, Leopold Palfi, Emanuel Stahrenberg, Andlau, Arberg, Laudohn, Forgatsch, Adam Bathiany, Angern, Joseph Esterhazy, Simschon, Teutschmeister & Gramtzer. Ces Régimens font ensemble 48 Bataillons & 47 Compagnies de Grenadiers, & en tout 33500 hommes.

Cavalerie. Cuirassiers. Charles Palfi, Anspach, Trautmansdotff, Vicux-Modene, Schmerzing, Kalckreuth, Prince Albert. *Dragons.* Kollowrath, Löwenstein, Archiduc Joseph, Saxe-Gotha, Althan, Wirtemberg. *Hussars.* Nadafti, Jean Betlem & Rudolphe Palfi : Régimens qui se montent à 81 Escadrons & 11 Compagnies de Grenadiers ; ensemble 12920 hommes. L'Armée du Maréchal de Daun est portée à 80 mille hommes. Celle-ci, comme la première, fait des mouvemens dont on pourra bientôt apprendre quelque action ; elles s'assemblent. Le Roi de Prusse fait aussi assembler les siennes : Sa Maj. paroît vouloir commander cette année celle qu'il opposera à Mr. de Laudohn ; & le Prince Henri son frère, l'Armée qui agira contre le Maréchal de Daun. Elle a son Quartier-Général à *Meissen* depuis le 20. Mars. Celui de Mr. le Maréchal est à *Dresde* ; & l'Armée de l'Empire, que commande le Maréchal de Serbelloni, forme un Cordon par *Romhild, Kessingen, Saalfeld, Saalbourg, Umerstadt, Neustadt, Sonnenfeld Teuschutz, & Hoffheim* : elle a encore deux Régimens de Hussars & quinze Bataillons dans le *Voigtland*. Quant aux Russes retirés en *Pologne*, les Suédois en *Poméranie*, & ceux des Prussiens

fiens qui font auffi en *Poméranie*, on n'y voit que peu de disposition jufqu'à préfent pour une ouverture de campagne. Mais les vexations des Pruffiens dans le *Mecklembourg* tiennent bien lieu de la leur : elles y continuent d'une manière qui révolte l'humanité. Nous en avons déjà marqué bien des traits : c'eft toujours fur ce pied qu'elles vont en avant.

On nous marque un petit combat arrivé vers *Saalfeld* en Thuringe entre un Corps Autrichien aux ordres du Général Baron de *Weczey*, & un de Pruffiens commandé par le Général-Major de *Schenckendorff*. L'affaire s'eft paffée le 2. 2. Avril. On y a bataillé & laiffé de part & d'autre plufieurs morts & bleffés, dont le plus grand nombre a été du côté des Impériaux, auxquels les Pruffiens ont fait environ 600 prifonniers de guerre, la plûpart des troupes de l'Armée de l'Empire. D'un autre côté, un Corps de troupes Impériales, qui fe portoient le 4. Avril vers *Eyfenach*, ayant tourné fur *Saltzungen* & *Meynungen* fur un contre-ordre, afin d'y joindre un détachement de l'Armée de l'Empire, les Patrouilles Impériales & Pruffiennes fe font rencontrées, fe font fuillées ; & cette petite affaire s'eft paffée au défavantage des Pruffiens, qui y ont laiffé quelques morts & prifonniers. Mr. de *Laudohn* a déjà fait auffi un coup de fa main en *Silefie* ; après avoir difputé aux Pruffiens le pofte de *Franckenstein*, près de *Reichenbach* qu'ils occupoient, il l'a emporté en mettant fon ennemi en détoute, qui y a perdu environ quatre cens hommes.

Le Comte de *Lafci*, Général d'Infanterie, eft chargé pendant cette campagne du Commandement du Corps de Réferve de la grande Armée Impériale

Impériale & Royale Autrichienne : il aura à ses ordres seize Bataillons, tous les Grenadiers de l'Armée, tous les Carabiniers & Grenadiers de Cavalerie, & tout le Corps de la Cavalerie Saxonne à la solde de l'Impératrice-Reine.

V I E N N E. Les mouvemens du Roi de Prusse, qui a mis son Quartier à *Meissen*, ont accéléré le départ du Maréchal de Daun; ayant pris congé de Leurs Majestés Impériales, il est parti le 21. Mars pour aller reprendre le Commandement de l'Armée en *Saxe*, d'où le Duc d'Ahremberg, Général d'Infanterie, ne faisant pas la campagne cette année, retourne à *Bruxelles*.

Le Prince Clement de Saxe est à présent autant que rétabli de sa dangereuse maladie. On compte cependant qu'il restera l'Eté à *Vienne* & ne fera pas la campagne.

Le 5. Avril on commença des prières publiques dans l'Eglise Métropolitaine pour attirer la bénédiction du Ciel sur les armes de l'Impératrice-Reine Apostolique pendant la campagne qui va s'ouvrir. Ces prières ont continué pendant trois jours. On en a ensuite recommencé d'autres dans l'Eglise de *Marie-Hulff*, & celles-ci finies, on en a fait autant dans l'Eglise des Augustins. La Famille Royale, la Cour & le Peuple y ont assisté avec beaucoup de dévotion.

R A T I S B O N N E. Sur la fin de Mars il parut à la Diette un Imprimé de la Cour de Russie, daté de *Petersbourg* le 17. Février, contenant une Réponse à des prétentions que l'Ordre Teutonique répète sur les Duchés de *Courlande* & de *Semigalle*. Ce Mémoire porte en substance, que l'Ordre de la Confrérie de l'Epée, établi par le Pape Innocent III, s'étant donné à l'Ordre
Teutonique

Teutonique en 1239, le rendit, en s'y confondant, propriétaire par indivis des Provinces de *Livonie*, de *Courlande* & de *Semigalle*; mais que dans la suite Walther de Plettenberg, à la tête de la Confrérie de l'Épée, ayant détaché son Ordre d'avec le Teutonique, par accord libre de part & d'autre, moyenant une grosse somme d'argent, il mit par cette séparation les mêmes Provinces hors de l'Ordre Teutonique, & resta Grand Maître du sien : Il joignit à ce titre celui de Prince de l'Empire que lui donna l'Empereur Charles-Quint : Que dans la suite Gothard Kettler, successeur de Walther à la Grande Maîtrise, se trouvant de toutes parts accablé par des guerres, sans tirer aucun secours de l'Empire Romain, se détermina en 1361 de conclurre un Traité avec la Pologne, par lequel, renonçant à la Grande Maîtrise, il cédoit la *Livonie* à la Pologne, comme restant Duc de *Courlande* & de *Semigalle*. Depuis la *Livonie* a été donnée à la Suede par la paix d'Oliva, dont le Traité fut garanti par l'Empereur même ; & postérieurement cette Province avec la Courlande & le Semigalle l'ont été à la Russie par la Paix de Neustadt. On ne dit pas dans le Mémoire, dont nous faisons mention, quand ni comment l'Ordre de la Confrérie de l'Épée a été supprimé, ni comment les Provinces possédées par Gothard Kettler ont passé en d'autres mains. Si cependant quelqu'un pouvoit lui demander raison du Traité qu'il a fait avec la Pologne, les Chevaliers de son Ordre de l'Épée paroïssent pour lors plus en droit de le faire que ceux de l'Ordre Teutonique ; mais comme il n'a paru aucune réclamation de leur part, il faut qu'ils étoient déjà éteints si-non en tout du moins en partie.

Les ravages des Prussiens dans la Saxe, ont fait encore éclore un Mémoire pour l'infortuné Souverain Electeur, qui paroît à *Ratisbonne* depuis peu, quoique daté de *Varsovie* le 28. Février dernier : mais qu'en reviendra-t-il à Sa Maj. Polonoise ? Il convient cependant pour l'histoire du tems de rapporter encore cette pièce, dont voici la traduction.

DANS le tems même que la misère, si généralement répandue dans toute l'Allemagne & les malheureuses suites d'une guerre si longue & si cruelle, devroient, avec raison, faire écouter enfin la voix de l'humanité, il semble que la Cour de Berlin soit résoluë de n'en plus respecter aucun sentiment, & de renoncer aux Usages les plus sacrés des Nations. En effet, à considérer, d'un œil impartial, la manière de ses procédés, on en trouvera difficilement des exemples dans les Annales d'aucun peuple civilisé. Elle charge actuellement l'infortunée Saxe de contributions énormes, qui passent la valeur de plusieurs millions d'écus, & toute possibilité de les trouver. Elle prescrit souvent, pour les fournir, le court terme de huit, ou au plus de quinze jours, sans pitié pour l'état d'épuisement & de misère où elle a plongé les malheureux sujets de cet Electorat, déjà pressurés, pour ainsi parler, jusqu'à la dernière goutte de sang, depuis le commencement de cette guerre. Elle les force à payer, en argent comptant, des Recrues, des Valets & des Chevaux, & à les fournir en même-tems en nature. Les Magistrats des Villes, les Baillifs, les Juges des Villages, sont par-tout jettés dans les prisons, & éprouvent les traitemens les plus durs, dès qu'ils ne peuvent pas faire l'impossible.

La Noblesse la plus distinguée du Pays n'est pas plus épargnée, & n'éprouve pas un meilleur sort. Parmi les menaces effrayantes dont les Commandans Prussiens appuyent ces extorsions, & toujours en provoquant aux ordres exprès qu'ils ont en main, une des plus ordinaire est celle de mettre le feu à des Villes entières, si elles ne fournissent pas, sur le champ, les contributions auxquelles elles sont taxées; & dans plusieurs Villages du Cercle des Montagnes, ces menaces ont été réellement exécutées par des détachemens envoyés exprès pour cette barbare expédition.

Les pays de Brandebourg & d'Anhalt sont obligés de fournir des milliers d'ouvriers, qui sont employés à dégrader & à ruiner tellement les Forêts de la Saxe, sur-tout dans le Cercle Electoral, qu'on ne laisse presque plus un arbre de reste. Ce procédé ne peut pas s'autoriser du prétexte de la raison de guerre, comme s'il s'agissoit de procurer à l'Armée ennemie le bois nécessaire pour son chauffage. Rien moins que cela ! On ruine ces Forêts pour en vendre le bois hors du pays, & pour le cruel plaisir de laisser après soi des traces de désolation qui ne s'effaceront pas d'un siècle. Enfin on oublie tous les égards que les Souverains se doivent mutuellement, & on n'épargne pas même la personne sacrée de Sa Maj. Polonoise, dont on pille & ruine les Maisons Royales. Au mois de Novembre dernier Sa Maj. Prussienne fit piller, sous ses yeux, le Château de Torgau; & tout récemment celui de Hubertsbourg, servant aux récréations de Chasse du Souverain, & que l'ennemi même avoit respecté jusques-là comme n'étant pas un objet de cette ruineuse guerre, a été traité bien plus indignement, non dans la chaleur d'un combat ni dans
des

des circonstances qu'on pourroit mettre sur le compte de la soldatesque effrenée & mal disciplinée, mais de sang froid, durant les quartiers d'hiver, & sous la conduite d'un Officier commandé pour ce fait, & qui s'est prévalu des ordres exprès du Roi son Maître, pour piller ce Château de fond en comble. Tous les meubles & effets, destinés tant pour l'usage de la propre personne de Sa Maj. Polonoise, que pour celui de sa Maison, ont été enrégistrés & taxés dans les formes ; on les a vendus à Juifs & à Chrétiens, & on en a emmené une partie. On a pris les cloches & l'horloge de la Tour du Château, & pour qu'il ne restât rien, dont on puisse faire quelque profit, on a enlevé le cuivre du toit, la ballustrade de fer de l'escalier, les ferrures des portes, les fenêtres, les portes, enfin jusqu'aux girouettes. Il eut été aisé de mettre à tems les effets de ce Château en sureté & de les sauver d'un procédé si énorme, si Sa Maj. Polonoise eut pû croire Sa Maj. Prussienne capable d'un procédé si inouï. De tout tems les Têtes couronnées ont craint, pour ne pas déroger à leur propre dignité, de manquer aux égards personnels qu'elles se doivent, même au milieu des fureurs de la guerre, & sur le même principe elles n'ont jamais refusé d'accorder protection & sureté aux Châteaux sans défense, & aux Palais des Puissances avec lesquelles elles sont en guerre. Berlin même & Potsdam ne doivent, depuis peu, leur conservation & leur salut qu'à ce principe, sans lequel rien n'auroit pû les mettre à couvert de la vengeance de leurs ennemis irrités. Le témoignage authentique, ci-joint, de l'Intendant des Bâtimens & Jardins du Roi à Potsdam, en faveur du bon ordre qu'y a tenu le Corps de Mr.

Lascy,

Lafcy, auprès duquel le Corps de la Cavalerie Saxonne s'est trouvé, en est une preuve plus que suffisante. Mais posé même que les troupes des Puissances qui sont en guerre avec Sa Maj. Prussienne eussent procédé plus durement encore dans ses Etats (chose pour laquelle il faut certainement des preuves plus solides, que la simple accusation contenue dans un exposé Prussien, imprimé depuis peu & que le susdit témoignage anéantit) on prouvera difficilement que ces excès aient été commis par ordre exprès de ces Puissances. Loin de-là, elles les ont considérés au contraire comme des désordres inévitables dans toutes les guerres. Mais ce qui plus est, Sa Maj. le Roi de Pologne Electeur de Saxe peut en appeler avec la confiance la plus entière au témoignage de ces mêmes Puissances, qu'au-lieu de les avoir irritées & animées à la juste vengeance des maux & des désolations infinis que ses Etats héréditaires ont soufferts dans cette injuste & cruelle guerre, Elle a intercédé auprès d'elles, en toutes occasions, pour faire prévaloir dans les opérations militaires, la douceur & la modération sur la rigueur de la raison de guerre.

Par conséquent il ne reste pas même à Sa Maj. Prussienne une prétexte plausible de mettre sur le compte de l'Electorat de Saxe, les maux que ses propres Etats peuvent éprouver dans la présente guerre. Si l'on a employé, l'Automne dernier, quelques Régimens de Cavalerie Saxonne à l'expédition contre la Ville de Berlin, il est notoire à tout le monde que ces Régimens sont à la solde de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, & qu'ainsi leur destination ne dépendoit point de leur Souverain. D'ailleurs ils n'ont ni pillé ni

s'avagé le Château de Potsdam, mais au contraire ils ont servi à le protéger.

Si donc on vouloit faire passer le pillage du Château Royal de Hubertsbourg pour un effet de la vengeance, elle n'a certainement pas été précédée ou provoquée par aucune offense. Si d'un autre côté ce procédé inouï doit être un moyen pour extorquer la paix & la réconciliation que la partie adverse témoigne désirer, & qui devoit être avec raison le principal but dans toutes les guerres, on ne peut imaginer un moyen moins propre pour parvenir à ce but, qu'un attentat qui ne peut qu'engendrer de nouvelles animosités personnelles, & provoquer les Alliés du Roi de Pologne à les ressentir avec justice contre les Etats de Brandebourg, par des mesures qui, sans le juste motif, répugnoient à leur façon de penser modérément. Dans cet état des choses, il ne reste à Sa Maj. Polonoise d'autre parti à prendre que de voir, d'un œil ferme & résigné, les maux qu'elle ne peut pas détourner actuellement de ses Etats héréditaires. Il faudra bien qu'elle souffre que Sa Maj. Prussienne oubliant ce qu'elle doit à ce Monarque, en qualité de Roi son égal, & comme Electeur son Co-Etat, & ce qu'elle se doit à elle-même, ajoute le comble aux oppressions & désolations aussi peu méritées qu'inouïes, que l'innocente Saxe a éprouvées de sa part pendant tout le cours de ces malheureux troubles, & qu'on ne peut justifier par aucune raison de guerre, si ce Prince veut se mettre au-dessus du jugement, que l'Europe entière & ses propres Alliés porteront de sa conduite. En même-tems Sa Maj. le Roi de Pologne Electeur de Saxe se repose, avec la plus ferme confiance, sur la Providence divine, persuadée

suadée que sa justice saura lui procurer, en son tems, la plus entière satisfaction à tous égards, tant de ces nouvelles violences que de toutes les autres injures qu'on lui a faites.

Varsovie le 28. Février 1761.

Voici le Certificat de l'Intendant des Bâtimens & Jardins de Potsdam.

J'atteste que Son Excel. Mr. le Comte d'Esterhazy, Général au service de Sa Maj. l'Impératrice-Reine, n'a point touché ni endommagé la moindre chose au Château de Sa Maj. Prussienne ici à Potsdam, mais qu'il a fait observer la plus exacte discipline & le meilleur ordre, en marquant tout le respect qui est dû à la Résidence d'un Souverain; ce que je ne puis refuser de témoigner avec toute la Cour & la Ville, & à la plus grande gloire de Sa dite Excellence.

Potsdam le 11. Octobre 1760.

Signé, F. X. NEIFFER.

COLOGNE. Le corps du feu Electeur Clement-Auguste a été transporté de *Bonn* en cette Ville le 31. du mois de Mars, & déposé sur un superbe Catafalque au milieu du Chœur de l'Eglise Métropolitaine. On y a célébré le lendemain ses obsèques avec beaucoup de solennité, après lesquelles on l'a porté devant la Chapelle des Trois Rois & déposé dans le Caveau qui lui avoit été préparé. Le Cercueil qui est d'étain & du poids de 2400 livres, est orné de toutes les armoiries tant paternelles que maternelles de Son Alt. Electorale; c'est-à-dire, de toutes les Maisons les plus illustres de l'Europe, telles que de celles de Baviere, de Sobieski, d'Autriche, de Bourbon, de Castille, d'Arragon, de Lorraine,
de

de Brandebourg, de Savoye, d'Est, de Medicis, &c. Le 6. jour fixé pour l'élection d'un nouvel Archevêque-Electeur, les Seigneurs Capitulaires la firent unanimement en la personne du Comte Maximilien-Frederic de Kônigsegg-Rothenfels, Grand-Doyen de l'Eglise Métropolitaine, Capitulaire & Camerier de la Cathédrale de Strasbourg, Coadjuteur de la Prévôté du Chapitre de St. Gereon &c. La vertu seul & les mérites personnels ont placé le nouveau Prince sur le Siège Archiépiscopeal. Tous les gens de bien en rendent graces au Ciel. La joye que la Ville de Cologne ressent en particulier du choix du nouvel Electeur, est d'autant plus vive, qu'elle l'a vû naître dans son sein le 13. Mai 1708. Les Elections pour *Munster & Paderborn*, que nous crûmes pouvoir aussi annoncer ce mois-ci, sont différées. On veut un tems plus paisible que le présent pour les faire; de-là les Commissaires qui s'étoient rendus dans ces Villes pour y assister de la part de l'Empereur en sont partis. Pour les Commandeurs de l'Ordre Teutonique, ils se sont rendus à *Mengentheim* afin d'y procéder à l'élection d'un nouveau Grand-Maitre, qui doit être faite actuellement, & indubitablement en faveur de Son Alt. Royale le Duc Charles de Lorraine, frère de l'auguste Empereur des Romains.

MANHEIM, *Dusseldorp* & toutes les Villes du Palatinat, ont rendu des actions de graces à Dieu pour un événement aussi heureux qu'il étoit inattendu, & qui leur a été annoncé. C'est la grossesse de Son Altesse Sérénissime, Madame l'Electrice: annonce qui cause une joye inexprimable dans tout l'Electorat, & dans toutes les Cours qui sont alliées à l'illustre Maison Palatine.

Cette joye éclate journellement par les démonstrations les plus vives. L'Electeur a fait donner part de cette grosseffe à toutes les Puissances chez lesquelles il tient des Ministres accrédités.

N O T E.

Sur les apparences, sans doute, d'une cessation d'hostilités ou de paix, on ne se presse pas à *Stuckholm* de renforcer ni même de compléter l'Armée Suedoise en *Pomeranie*. La résolution qui a été prise sur ce sujet pourra donc n'avoir son exécution que fort tard, si tant est qu'elle l'ait. Il paroît que des raisons données par les Sénateurs de *Palmstierna* & de *Scheffer* pour justifier la conduite du Sénat dans la présente guerre, ont déplu aux Etats, puisque la démission de ces Sénateurs a été ordonnée, & que d'ailleurs on voit dans le journal des délibérations de la Diette l'article suivant : *Sur le rapport que le Comité privé des Etats a fait des motifs qui ont engagé Mrs. les Sénateurs à conseiller au Roi de prendre part aux troubles de la guerre en Allemagne sans une convocation préalable des Etats à ce sujet, les Seigneurs des Etats ont jugé que le sentiment de Mrs. les Sénateurs Barons de Palmstierna & de Scheffer étoit de nature à ne point mériter la confiance des Etats; ce qu'ils ont représenté à Sa Majesté le 28. Février dernier.*

Cependant on leve toujours des troupes dans la *Suede*; on prend à cette Cour toutes les mesures qu'il convient pour les solder & leur fournir des vivres & des munitions en *Poméranie*; & il vient de paroître une Ordonnance du Roi en date du 18. Mars, par laquelle Sa Majesté
renouvelle

renouvelle un pardon précédemment accordé à ceux de ses Sujets qui ont déserté de ses troupes de terre & de ses Escadres pendant la guerre présente : Et par un effet de sa clémence, elle veut bien exempter encore des peines méritées tous ces déserteurs, tant Cavaliers, Dragons, Fantassins, que Matelots enclassés, Mariniers, Volontaires, & même Matelots de Vaisseaux marchands; à condition néanmoins qu'ils retournent dans ses Etats six mois au plus tard après la connoissance qu'ils auront eu de la présente amnistie, dans les endroits où ils se trouvent maintenant. Mais si, contre toute attente, il en étoit d'assez lâches pour résister à cette dernière intimation, Sa Majesté leur déclare qu'ils n'auront plus la moindre grace à espérer. De plus, les derniers avis reçus de la Poméranie, nous assurent que les Suedois ont repris le Fort de *Swinemund*; que les Prussiens exploitant déjà les Forêts du *Mecklembourg* & se disposant à en transporter les bois sur des Bâtimens de *Wismar*, de *Rostock* & d'autres Ports, Mr. de Lantingshausen, qui commande l'Armée Suedoise, a fait partir de *Stralsund* quelques Frégates Suedoises, avec ordre de croiser sur les côtes du *Mecklembourg*, & de s'y emparer de tout Navire chargé de bois, trouvé sans passeport légitime.

On apprend du DANNEMARC, qu'un Corps de troupes est arrivé de *Norwege* dans les environs de *Copenhagen*, & va dans le *Holstein* pour y renforcer l'Armée que cette Couronne tient depuis quelques années en cette Province; que d'autres Corps doivent s'y rendre pour la même destination. Au reste, tout est toujours des plus tranquille dans les Etats du Roi, dont il paroît de tems en tems des Ordonnances dictées par

la sagesse, toutes en matière de bien public, & pour y favoriser le commerce intérieur de ses sujets par des entreprises utiles à son intervention & à l'assistance de Sa Majesté.

P O L O G N E. Les Dietines du Palatinat de Sœcroczyn & de plusieurs Starosties qui se sont tenuës dans le mois de Mars, ont eu le sort de la Diette générale; elles n'ont produit que du trouble. Les Nonces ne s'y étant pas conformés aux intentions du Roi, Sa Majesté, de l'avis de ses Ministres, a adressé des Univeraux à tous les Palatinats & à tous les Starostes du Royaume & du Grand Duché de Lithuanie, par lesquels ils sont exhortés à reformer les monoyes de mauvais alloi qui inondent le pays, à réprimer les abus, & à travailler au bonheur & à la tranquillité publique. Mais ces exhortations paternelles du Souverain ne sont guères suivies de ce que l'on en devoit attendre.

Quant à l'Armée Russe qui est en Pologne, on ignore si elle entrera davantage en campagne, à cause des bruits de paix qui paroissent fondés de plus en plus. Du reste, son artillerie manque de chevaux : le Comte de Butturlin qui la commande en chef, a déclaré qu'il payeroit en argent comptant tous ceux qu'on lui ameneroit & dont il pourroit faire usage.

L'intérieur de la R U S S I E n'a rien qui mérite d'être mis en détail ce mois-ci.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, en PORTUGAL & en ITALIE, depuis le mois dernier.

ESPAGNE. C'est toujours sur les grands armemens tant de terre que de mer qu'on jette les yeux dans cette Monarchie, & c'est ce qui fait faire aussi beaucoup d'attention en d'autres pays. Comme on n'en pénétreroit nullement la destination, les Négocians de *Cadix* se sont portés à une crainte d'autant plus fondée, que le Roi ordonnoit en même-tems la visite de tous les Vaisseaux qui entroient dans ses Ports. Ils se sont persuadés que la Monarchie alloit être en guerre, & conséquemment ils ont pris des mesures desavantageuses aux Doïanes. Cette appréhension qui auroit pû attirer un plus grand mal, a fait parler Sa Majesté : elle a fait assurer ces Négocians de ses intentions pacifiques, & que les préparatifs qu'elle avoit ordonnés, n'avoient pour but que la conservation de ses Colonies en *Amérique*. Sur-quoi les choses sont rentrées dans l'état où elles étoient. Mais ces grands préparatifs, doivent avoir aussi pour objet de soutenir la médiation qu'on prête actuellement à l'Espagne pour rendre dans peu le repos à l'Europe. Le poids de cette Couronne peut beaucoup dans la conjoncture où sont à présent les affaires des Puissances belligérantes.

Il paroît une Ordonnance du Roi sur les différentes peines à infliger aux déserteurs de ses

troupes. Ceux qui désertent dans quelque action pendant la guerre, ou qui seront pris au moment où ils auroient passé chez l'Étranger, perdront la vie : mais on ne condamne qu'aux travaux publics, & pour dix années, avec dénotation d'un habit infamant, ceux qui désertent dans l'intérieur du Royaume. Dans cette Ordonnance il est déclaré que le Roi ne prétend forcer aucun de ses sujets à prendre l'état militaire ; mais que cet état sera dorénavant la voye qui conduira aux récompenses, aux titres & aux honneurs de la Monarchie. Par une autre Ordonnance Sa Majesté, toujours attentive au bien de l'humanité, veut que l'argent qui provient de l'imposition sur le tabac de Seville, soit employé à la construction d'un Hôpital général en faveur des hommes & des femmes : Hôpital qui sera bâti dans *Madrid*. La Police fait de son côté de bons reglemens : on en voit deux dignes de la sagesse du Gouvernement présent ; l'un, suivant lequel les rues de cette Capitale seront toutes pavées, ce qui n'étoit pas ; qu'on y fera des canaux pour l'écoulement des eaux & des immondices, & que pendant les nuits les rues seront éclairées par des lanternes. L'autre reglement est une défense de plus user de vases de cuivre dans les cuisines, à cause des inconvéniens qui peuvent en arriver : les vases de fer battu doivent y être substitués. La Cour est actuellement à *Aranjuez*. On ressentit le 31. Mars à *Madrid* & dans tous les environs une secousse assez rude de tremblement de terre, mais elle n'a causé aucun accident.

P O R T U G A L.

La même secousse arrivée en Espagne s'est aussi fait sentir le même jour dans ce Royaume. Lisbonne en a été dans la consternation, quoiqu'elle n'en eut rien souffert. Les travaux pour rétablir cette Ville de celles qui la ruinerent en partie en 1755, ne laissent pas de se continuer.

Un Traité d'alliance offensive & défensive entre cette Couronne & celle d'Espagne, est sur le point de paroître. C'est par les soins de Don Joseph Torrero, Ambassadeur de Sa Majesté Catholique auprès du Roi, que cette union s'est formée. Quand les articles en seront publiés, on aura soin de les insérer dans nos Journaux. Un Concile Provincial doit aussi se tenir bientôt à Lisbonne. Quatre Théologiens François Docteurs de Sorbonne, & quatre Espagnols Docteurs de l'Université de Salamanque viendront y assister, invités par le Roi. Leurs Souverains respectifs leur ont déjà accordé la permission de s'y rendre. Peut-être que l'affaire des Jésuites y sera agitée. En attendant il a plu au Roi, par une Ordonnance en date du 25. Février, de retirer au profit de son Domaine tous les biens de la Société qui ont été originairement distraits de ce Domaine à charge d'hommage, & de confisquer tous ceux dont la même Société étoit ci-devant en possession dans les Etats de Sa Majesté & qu'elle tenoit des bienfaits des particuliers sans charge de fondations pies; & quant aux biens que les Jésuites du Portugal avoient avec charge de suffrages ou œuvres pieuses, le Roi en règle aussi l'emploi par son Ordonnance, qu'il veut être tenuë pour Loi perpétuelle & irrévocable.

ITALIE.

I T A L I E.

Tandis que la guerre continuë d'affliger une grande partie de l'Allemagne, un nouvel orage paroîtroit s'élever sur l'Italie, si au plus fort des armes on n'étoit souvent à la veille de cueillir l'olive de la paix. Une sage négociation actuellement sur le tapis, entre les Puissances en guerre, annonce ce fruit comme prochain ; & si dans les Etats des Rois des Deux-Siciles & de Sardaigne l'on continuë, comme on le fait effectivement avec vivacité, de recruter & d'armer les troupes pour les avoir de chaque côté au nombre de 50 mille hommes, on ne doit jusqu'à présent regarder ces préparatifs que comme de précaution & de prudence, & ne point croire comme réel ce qui a été dit d'un prétendu Corps de troupes Françoises, qui, dans la conjoncture présente, se rendroit dans le *Dauphiné*, dans la *Franche-Comté* & dans la *Bourgogne*. Il n'en est rien. Un grand armement maritime qu'on voit faire aux Turcs en rassemblant des troupes, annonçeroit plutôt des coups à parer de la part de celles des Puissances d'Italie qui embrasseroient la défense de la Chevalerie de Malthe menacée. Ainsi les dispositions de sûreté qu'on fait en *Piémont* & dans le Royaume de *Naples*, portent, comme on le pense, à présent sur cet objet, & peut-être aussi celles qui se font en Espagne ; à ces dernières on ajoute qu'en même-tems elles feront respecter la médiation du Roi Catholique dans le grand ouvrage de la pacification générale.

Pour l'Ordre de Malthe, il se prépare à tout événement. On sçait qu'étant irréconciliable

avec

avec les Turcs, il ne faisoit contre-eux depuis long-tems faute d'occasions & n'avoit à en souffrir que quelques hostilités passagères, qui ne faisoient qu'exercer la valeur de ses Braves. Mais le Vaisseau Amiral de Turquie enlevé par des Esclaves Chrétiens, conduit à *Malthe*, & non restitué, semble avoir engagé la Porte Ottomane à l'armement qu'elle prépare, & annoncer qu'il est destiné contre l'Ordre. Le Grand Maître croit donc, en de telles circonstances, devoir prendre des mesures pour se mettre à l'abri d'insulte & bien recevoir l'Infidèle au cas qu'il tente quelque chose contre son Isle : il a expédié une Barque à *Rome* avec la liste des Chevaliers qu'il cite de se rendre au plutôt à *Malthe*, outre ceux qui ont eu de l'emploi & des charges dans l'Isle. On en a tiré 180 au sort ; & si la nécessité l'exigeoit, on feroit ensuite une citation générale : on se détermineroit également pour ceux qui ne sont pas Profès ; suivant l'usage ils seroient cités particulièrement, en obligeant ceux qui passent l'âge de 18. ans. Le Grand Maître a aussi demandé au Pape 15000 charges de bled, beaucoup de poudres & de balles, & 150000 écus, sous l'obligation de tout payer à un tems fixé, & avec offre jusqu'à ce tems d'en supporter les intérêts, en affectant tous les revenus que l'Ordre a dans l'Etat Ecclésiastique. Les ordres sont pareillement donnés aux Chevaliers qui sont dans le Royaume des Deux-Sicules de se tenir prêts à servir la Religion, au cas que ce soit elle que menace l'armement du Grand Seigneur. Mais tout apparemment cessera du côté de l'Ordre s'il restitué, comme on le dit, le Vaisseau Turc. La médiation de la France doit avoir opéré en cela, par le Chevalier de Vergennes, Ambassadeur du Roi

Très-

Très-Chrétien à *Constantinople*. Ce seroient à présent les François qui le conduiroient en Turquie, & non les Napolitains, & le présenteroient au Grand Seigneur, pour éviter toute surprise qui auroit pû s'ensuivre autrement. Quoiqu'il en soit, la crainte des Maltois, s'ils ont pû en prendre de la part des Turcs, étoit assez fondée, puisqu'un Bâtiment de *Constantinople* s'est emparé dans le mois de Mars d'un Vaisseau de la Religion qui se rendoit à *Messine*, & sur lequel étoient à bord tous les Acteurs & toutes les Actrices de l'Opéra de *Malthe*.

Les difficultés que la République de *Genes* a suscitées à la Cour de *Rome* sont sur le point d'être ajustés définitivement. Les Rois d'Espagne & de Naples y prêtent leur médiation. C'en doit être bien assez pour les voir se terminer avec la décence dûë au Souverain Pontife, qui n'y est intéressé que pour les causes qui regardent proprement le salut des ames. Au reste les Genoïis ont toujours assez de besogne avec leur Isle de *Corse*, sans prendre feu sur des affaires qui ne regardent que le spirituel de leurs sujets. Les soulés de cette Isle continuent de s'y porter d'une Place à l'autre avec de l'artillerie & d'y agir en soldats aguerris. Tantôt ils se rendent maîtres de quelques postes, tantôt ils les abandonnent repoussés par les troupes de la République; puis ils reviennent à la charge, & enfin ils mettent en des mouvemens bien sérieux le monde que tient la République en *Corse*, sans presque plus d'espoir d'y voir renaître la tranquillité par l'obéissance ou la défaite des Mécontents.

NAPLES. Dans notre Journal de Mars dernier, page 197, nous marquâmes qu'il y avoit bien deux cens mille toises de terrain labourable sur

sur le Mont *Vesuve*; que les propriétaires de ce terrain s'étoient assemblés & avoient résolu de mettre vingt sols (valeur de France) par toise en dépôt chaque année, si Sa Majesté Napolitaine le leur permettoit, & de former ainsi un fond public, qui servit après de nouvelles éruptions à indemniser ceux d'entre-eux dont les champs auroient été ravagés par les laves sulphureuses du Volcan. Présentement nous marquons que ce projet utile & bien imaginé a été goûté du Ministère qui l'a approuvé, & qu'il aura lieu.

R O M E. Le Souverain Pontife porté à ce qui peut favoriser le commerce, signale son règne, entre-autres points essentiels, par la réédification du Port de *Civitta-Vecchia*. Le Trésorier Canali en a posé la première pierre le 8. Mars.

Des Ouvriers, en creusant dans une Vigne hors la Porte-Majeure à *Rome*, y ont trouvé une pièce de drap d'amiante encore entière, & à laquelle est attachée une de ces Bulles d'or que les anciens Romains portoient au col du tems de la République. Ces deux pièces sont très-bien conservées. L'*amiante* ou *asbeste* est une sorte de pierre que les anciens filotent & dont ils ourdissoient des toiles incombustibles.

Par la voye de *LIVOURNE* on apprend de la *Turquie*, outre ce qui s'y passe quant aux préparatifs de la Marine pour une Flotte considérable à mettre en mer, qu'il y a eu à *Andrinople* un incendie assez effrayant; que la populace, irritée contre l'Aga des Janissaires, y a mis le feu par tout ou elle s'est portée dans sa fureur; & que sans le Pacha, dont les ordres rigoureux ont rétabli le calme, toute la Ville alloit être réduite en cendres.

ARTICLE VI.

*Contenant une Naissance, des Mariages
& des Morts de personnes illustres,
depuis deux mois.*

NAISSANCE. La Princesse Epouse du Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe, accoucha heureusement le 27. Février à *Munich*, d'une Princesse, que l'Electrice de Baviere a tenuë le lendemain sur les Fonts baptismaux pour Sa Majesté l'Impératrice-Reine Apostolique.

MARIAGES. Le 3. Février le Marquis Joseph de Raigecourt de Gournay, veuf de feu Gabrielle Charlotte, née Marquisë de Lenoncourt de Blainville, épousa en secondes nôces Dame Louise-Adrienne de Bressëy, fille de Claude-Marie Comte de Bressëy, ancien Capitaine des Gardes du Corps du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, Mestre de Camp de Cavalerie au service de France. Les nouveaux Epoux ont eu la bénédiction nuptiale au Château de *Journy* par le Comte de Raigecourt, Evêque d'*Aires* en Gascogne, oncle du marié.

Jean-Baptiste-François Marquis de Montmorin, Lieutenant-Général des Armées de France, Gouverneur de la Ville & du Château de *Fontainebleau*, épousa à *Paris* Catherine-Marguerite-Maurin de Banneville, d'une ancienne & illustre Famille.

Messire Jacques de Choiseul, Comte de Stainville, Baron de Domanges aux Eaux, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Colonel

Colonel-Commandant du Régiment des Grenadiers de France, a épousé le 3. Avril dans la Chapelle de l'Hôtel des Fermes à Paris, Thomas-Thérèse de Clermont d'Amboise; fille de feu Jacques-Louïs-Georges de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, & de Dame Marie-Henriette Racine de Jonquoy. La bénédiction nuptiale leur a été donnée par l'Evêque de Soissons. Le Comte de Stainville est fils de François-Joseph de Choiseul, Marquis de Stainville en Barrois, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Chef des Noms & Armes de Choiseul, ci-devant Ministre de l'Empereur auprès du Roi de France, & de François-Louïse de Bassompierre.

Le mariage du Prince Lambertini, neveu du feu Pape Benoît XIV. avec la Comtesse de Savergnana, belle-sœur du Prince de Rezzonico, est conclu. Ce dernier Prince, qui est neveu du Pape régnant, a épousé Dame Faustine de Savergnana.

Le Prince de Lichtenstein, Général-Major des Armées Impériales & Royales Autrichiennes, épouse à *Vienne* la Princesse d'Oetingen, seconde fille du Prince Louïs de ce nom.

MORTS. Le 15. Janvier mourut à *Nancy*, après une longue maladie, Dame Constance-Françoise Comtesse des Armoises, de Jauney; avant son mariage, Dame Chanoinessé & Comtesse de Remiremont, âgée de 69 ans. Cette Dame est regrettée pour ses belles qualités & sur-tout pour sa piété & pour les charités qu'elle répandoit abondamment sur les pauvres. Elle étoit mariée depuis 52 ans au Comte de Vitrimont âgé de 85 ans, ancien Chambellan de feu Son Alt. Royale le Duc Leopold de Lorraine & de l'Empereur François III. régnant, qui a servi
quatre

quatre Empercuïs à la guerre, tant en Hongrie qu'en Italie & ailleurs.

Le Comte d'Attalaja, Grand-Maitre de la Maison de la Reine de Portugal, Commandant du Château de *Belem*, Conseiller d'Etat & de Guerre de Sa Majesté Portugaise, est mort à *Lisbonne* dans un âge fort avancé.

Charles-Urbain, Comte de Retz de Chanclos, commandant en chef les troupes des Pays-Bas Autrichiens, Président de la Jointe Militaire, & Gouverneur de la Ville & du Port d'Ostende, mourut à *Bruxelles* le 19. Février âgé de 75 ans. Ce Seigneur, fort regretté, devoit ses dignités à son mérite personnel.

Jerôme Bardi, Florentin, Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise du titre de *Sainte Marie des Anges* au Termes, mourut à *Rome* d'une attaque d'apoplexie le 11. Mars dans la soixante-dix-septième année de son âge. Il étoit Créature du Pape Benoît XIV, qui le décora de la Pourpre le 9. Septembre 1743.

Louis-Joseph-Xavier de France, Duc de Bourgogne, fils aîné de Mgr. le Dauphin, né le 13. Septembre 1751, mourut le 22. Mars à Versailles. *Voyez l'Article de France.*

Le 2. Avril mourut subitement à *Vienne* la Princcesse d'Aversperg, épouse du Grand-Ecuyer de la Cour, née Comtesse de Trautson. Elle étoit dans la cinquante-troisième année de son âge, & dotée des qualités du cœur & de l'esprit qui la faisoient aimer de Leurs Maj. Impériales & de toute la Cour dont elle est très-regrettée. Sa mort arriva lorsqu'elle alloit se mettre à table chez le Comte de Losy, Grand-Maitre de la Maison de l'Archiduchesse Marie-Anne, que Leurs Majestés Impériales honoroient ce jour-là de leur présence.

des Princes &c. Mai 1761. 391

Le Baron de Sechwitz, Lieutenant-Général, Officier de mérite au service du Roi de Pologne Electeur de Saxe, Commandant en chef de la Cavalerie Saxonne qui est dans les Armées de l'Impératrice-Reine, a été enlevé le 8. à Prague par une violente attaque d'apoplexie.

Le même jour est mort à *Francfort-sur-le-Meyn* le Marquis de Saint Pern, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, & servant avec distinction à celle que commande actuellement le Maréchal Duc de Broglie. Ce Seigneur étoit fort âgé.

François Feu, Docteur de Sorbonne, Curé de St. Gervais à *Paris*, Prêtre des plus digne & des plus charitable, termina le 3. Avril sa carrière de 97 ans: dont il y en avoit 62 qu'il gouvernoit sa Paroisse avec un zèle & une piété qui le font très-regretter.

Le 7. du même mois termina aussi une carrière de 95 ans à *Paris*, Etienne Dubour, aussi Docteur de Sorbonne, ancien Archidiacre de l'Eglise de Paris, Administrateur Honoraire de l'Hôpital des Cent-Filles, Abbé de l'Abbaye Royale de Gimont, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Auch. Il jouïssoit de cette Abbaye depuis 1694, & il étoit Doyen des Abbés de France.

F I N.



Nous voyons une nouvelle feuille périodique qui vient de paroître en quatre grandes pages *in quarto*, des mieux exécutées pour le papier & l'impression: on l'annonce *très-salutaire*, puisque son contenu tend au soulagement de l'humanité; elle est fort curieuse, & si l'on veut très-amusante: enfin elle a du mérite. C'est une *Gazette salutaire*, ou *Feuille hebdomadaire*; c'est la son titre: Elle est composée de la GAZETTE D'EPIDAURE, de quelques extraits ou observations du *Journal de Médecine*, & de divers autres articles relatifs à la Médecine, à la Chirurgie, à la Botanique, &c. Un Discours préliminaire, par lequel cette première feuille commence, est assez curieux, bien réfléchi, & fait plaisir au Lecteur sensé. La seconde feuille doit paroître à présent, savoir
au

au commencement de ce mois de Mai : les autres suivront régulièrement. Comme l'année 1761 est déjà au tiers de son cours, pour remplir les vuides des quatre premiers mois, on aura six feuilles par mois au lieu de quatre, jusqu'à la fin de l'année.

On s'adressera pour avoir cette feuille à tous les Bureaux des Postes d'*Allemagne*, de *Hollande*, des *Pays-Bas*, du *Nord*, d'*Italie*, &c.



Marquisat du Pondoye à vendre.

Ce Marquisat est situé dans le Duché de *Luxembourg*, à deux lieues d'*Arlon*, à quatre de *Longwy*, à onze de *Sedan*, à quinze de *Metz*. Il consiste en un Château des plus beau du Pays, en plusieurs Fiefs qui en font partie, dans un grand nombre de Prairies & de Terres labourables en froment, méteilon & seigle; dans des Bois, des Dixmes, des Censés ou Fermes, en douze Etangs, des troupeaux à part en différens endroits. Il a haute, moyenne & basse Justice sur onze Villages & Hameaux : il a une grande étendue de Pêche & de Chasse : il a quatre Forges & trois Fourneaux à fondre du Fer qui sont érigés en Fiefs, avec divers Moulins qui en dépendent, tels que Plainerie, Moulin à grain & Scierie.

Ceux qui voudront faire l'achat de ce Marquisat & en savoir les conditions, doivent s'adresser à Mr. le Marquis du Pondoye, résident au Château de ce nom.

La deuxième Loterie Electorale de Treves sera tirée, sans faute, dans le cours du mois de Juillet prochain. La mise est de vingt écus de France, faisant 60 livres. On trouve des Billers chez le Sr. J. B. Bruck, Marchand à Luxembourg. Les Plans sont distribués gratis.